

ESSAI
SUR LES CAUSES
DU RENCHÉRISSEMENT DE LA VIE MATÉRIELLE
AU CAIRE
DANS LE COURANT DU XIX^e SIÈCLE (1800 À 1907)

PAR

S. E. YACOUB ARTIN PACHA.

مَنْ لَمْ يَلْمِ التَّارِخَ فِي صَدْرِهِ
لَمْ يَدْرِ حُلُو الْعَيْشِ مِنْ مُرِهِ
وَمَنْ وَعَى أَخْبَارَ مَنْ قَدْ مَضَى
أَضَافَ أَعْبَاراً إِلَى عُورِهِ
(الامام الشافعي)

Celui qui n'a pas appris l'histoire
ne saura pas distinguer la douceur de
la vie de son amertume, tandis que
celui qui saura l'histoire du passé
ajoutera des vies nouvelles à sa vie.

(L'IMAM EL-CHAPÉI.)

I

Depuis quelques années la prospérité croissante de l'Égypte qui s'est manifestée dans toutes les branches de l'activité humaine a eu, pour un de ses effets, le renchérissement de tout ce qui est nécessaire à la vie matérielle des habitants de ce pays.

Cette hausse des prix qui d'abord, jusqu'en 1903, s'était fait sentir graduellement, a pris, tout d'un coup, à partir de cette époque, un grand développement, et c'est précisément depuis ce moment-là qu'on a commencé à entendre des doléances, surtout dans les grands centres comme Le Caire et Alexandrie. Ces plaintes devinrent bientôt générales dans toute l'Égypte, principalement de la part des classes de la population qui vivent avec des salaires fixes.

Le Gouvernement, qui est le plus grand patron employant le plus grand nombre d'employés salariés, s'en émut et nomma des commissions chargées de se rendre compte du bien-fondé des plaintes qui lui parvenaient et d'étudier la question pour arriver, en fin de compte, à augmenter les émoluments et les salaires de ses fonctionnaires et employés, depuis les plus haut placés jusqu'aux plus bas.

L'agriculture, le commerce et le public en général, influencés par les mêmes causes, durent suivre l'action qui s'était imposée au Gouvernement et furent contraints d'augmenter eux aussi les émoluments, les salaires et les gages qu'ils payaient à leurs employés, à leurs domestiques ou à leurs ouvriers.

Depuis cette époque où les prix des denrées alimentaires ont pris la tendance à la hausse dont nous parlons, c'est-à-dire depuis 1903, chacun s'est ingénié à rechercher les causes qui ont amené cet état de choses.

Beaucoup de personnes se sont imaginé que la cause première de ce renchérissement était due à la mesure prise par le Gouvernement de supprimer l'octroi à partir du 1^{er} janvier 1903.

Si nous rapportons cette opinion, c'est qu'elle était la plus répandue, soit au Caire soit à Alexandrie.

En effet, disaient les partisans de cette théorie, c'est bien depuis ce moment-là que les légumes, les fruits, la viande, le pain se sont vendus, du jour au lendemain, au double et même au triple du prix auquel ils étaient vendus avant la suppression de l'octroi. Lorsqu'il y avait l'octroi, ajoutaient-ils, le prix des denrées se trouvait réglé par le prix même fixé par l'octroi, sur lequel le fisc prélevait 9 o/o. Une fois la marchandise entrée au Caire, le marchand s'en défaisait coûte que coûte au maximum du prix établi par l'octroi et souvent même à moins, pour ne pas courir le risque

de remporter la marchandise à la campagne, et la réintroduire le lendemain, en la faisant de nouveau grever de 9 0/0, outre le risque de voir sa marchandise se gâter, etc.

Depuis les temps bibliques l'Égypte a été désignée comme la terre des miracles; dans nos temps plus matérialistes on l'a appelée la terre des paradoxes, et l'on a eu raison.

En effet, Gabarti nous rapporte dans ses *Chroniques* le fait suivant, à la date du 1^{er} Chaban 1216 (1801) (traduction, vol. VII, p. 77) :

« On délégua aux portes du Caire des Chrétiens coptes avec mission de percevoir autant d'argent qu'ils le pourraient de toutes les personnes entrant dans la ville ou en sortant avec un objet quelconque. Des soldats leur avaient été adjoints pour les aider dans cette tâche. Ils percevaient aussi des droits sur les provenances des villages. Bientôt leur cupidité dépassa toutes les limites. La misère devint générale. Les denrées renchérirent. Toute personne qui apportait quoique ce fût, pour le vendre, en demandait un prix très élevé, prétextant qu'elle avait payé tel ou tel droit d'octroi. L'acquéreur ne pouvait que s'en remettre à sa parole.

« Voici la raison de tout cela. Le Divan des dîmes avait désigné quelques employés pour percevoir les taxes dont les marchandises étaient frappées à leur entrée à Boulaq par le Nil; quelques Coptes, parmi les percepteurs, déclarèrent que la grande partie des marchandises sur lesquelles on percevait des taxes étaient apportées par voie de terre et introduites frauduleusement, et que c'est ainsi que les contributions prévues par le Divan ne rentraient jamais. Pour remédier à cet abus, il fallait nommer des agents qui se tiendraient aux portes de la ville afin d'y percevoir également

des droits d'entrée. Le Divan autorisa cette réforme, ainsi que nous venons de le dire; ce fut là un nouveau moyen de vexation. La misère devint grande, les injustices et les avanies augmentèrent. Tout le monde se plaignit alors amèrement. Ces plaintes parvinrent au vizir (Youssuf pacha) qui ordonna d'abolir ces institutions tyranniques.»

Gabarti, en véritable chroniqueur de l'opposition quand même, se payait facilement de mots. Son ami le grand vizir (Youssuf pacha) devait partir deux mois après et Mohammed Khosrew pacha, le nouveau gouverneur, paraît avoir non seulement maintenu la nouvelle institution de l'octroi au Caire, mais il l'aurait généralisée dans toute l'Égypte. En effet, dans le résumé des faits à la fin de l'année 1217 (1802) (*loc. cit.*, p. 153), nous trouvons : « Les droits d'octroi furent élevés dans les localités situées sur le Nil ».

Voilà donc l'origine des octrois en Égypte; jusque-là il y avait comme partout, en Occident comme en Orient, des douanes intérieures, de province à province ou de ville à ville, mais l'octroi proprement dit ne fut établi en Égypte qu'en 1801, comme nous l'avons vu⁽¹⁾.

Étant donné le caractère du nouveau vice-roi Mohammed Khosrew pacha et son penchant à copier ou à imiter les institutions européennes, je ne serais pas éloigné de croire que nous devons

⁽¹⁾ Il faut se rappeler que cette taxe fut improprement appelée octroi. La ville du Caire et les autres villes en Égypte n'étant pas constituées en municipalités, cette taxe était perçue au profit du Pacha ou de l'État, en général, du *Miri*, comme on le dit en Égypte, et non au profit exclusif de la ville, comme son nom en français le laisserait supposer : aussi en arabe le mot désignant cette taxe est *Dekhoulieh*, ou « importation, taxe d'importation ».

l'institution de l'octroi, à cette époque, à quelque conseiller français du vice-roi qui aura eu recours à ce moyen pour rétablir l'équilibre dans le budget aux abois du Pacha.

Quoi qu'il en soit, nous constatons que l'introduction des octrois, au commencement du xix^e siècle, produisit, sur le public en général, le même effet que celui de leur suppression au commencement du xx^e siècle, c'est-à-dire qu'on leur a attribué la cherté des vivres.

Naturellement, dans les deux cas, une mesure fiscale a été prise pour la cause originaire de la cherté des vivres. Tandis qu'en 1801 ce fut la guerre civile et ses horreurs, l'anarchie, suivie de la ruine publique, déjà consommée par une invasion étrangère, qui firent disparaître les denrées et amenèrent la hausse des prix, de nos jours, le nombre, la richesse et la prospérité de la population ayant fait doubler et tripler les demandes pour les mêmes marchandises, il en est résulté, comme conséquence, que les producteurs, n'étant pas préparés à fournir, pour satisfaire aux demandes de plus en plus pressantes et nombreuses, d'aussi grandes quantités de marchandises, ont dû hausser leurs prix. C'est donc dans l'éternel principe de l'offre et de la demande qu'il faut chercher et la baisse et la hausse des prix de toutes les marchandises.

Qu'il me soit permis d'ajouter que l'octroi a été supprimé sous le règne de Saïd pacha, vers 1857, si je ne me trompe, et qu'il fut de nouveau rétabli vers 1866 par Ismaïl pacha. Dans ces deux occasions, ni leur suppression ni leur rétablissement n'occasionnèrent aucune perturbation dans les prix des vivres, comme on l'a prétendu en 1801 et en 1903. Plus près de nous, vers 1901 et 1902, le Gouvernement a supprimé les octrois dans toutes les villes des provinces, sans que leur suppression ait donné lieu à une hausse ou à une baisse sensible sur les prix des vivres.

II

D'autres personnes, et avec plus de raison, ont donné comme cause de cette plus-value, l'augmentation de la population du pays en général et en particulier des villes; sans préjudice, ajoutaient-elles, de son aisance et partant de sa capacité d'achat.

Quant à l'aisance de la population, personne ne peut la contester; la prospérité générale est un fait acquis⁽¹⁾.

⁽¹⁾ A ne considérer que les signes extérieurs de prospérité, la situation économique de l'Égypte ne fut jamais meilleure.

Voici un tableau qui le prouvera amplement :

	1884.	1906.
	livres égyptiennes.	livres égyptiennes.
Revenus.....	9.427.706	15.600.000
Dépenses.....	10.143.446	13.338.541
Importations.....	10.810.984	33.949.792
Exportations.....	13.409.524	27.645.436
Recettes nettes des chemins de fer.....	1.330.333	3.342.433
Postes : Nombre total des correspondances et autres.....	11.122.190	58.000.000

Le commerce extérieur de l'Égypte en particulier, a été pour :

	livres égyptiennes.
1902.....	32.861.623
1903.....	36.292.714
1904.....	41.370.628
1905.....	41.924.361
1906.....	48.888.075

d'où il résulte une augmentation pour 1906 de 33 o/o.

Si nous comparons ce résultat avec le commerce extérieur des Indes, nous verrons que, toute proportion gardée, le commerce est plus prospère en Égypte que dans ce dernier pays. Voici, d'ailleurs, pour la même période, les chiffres du commerce extérieur des Indes :

	livres sterling.
1902-1903.....	166.000.000
1903-1904.....	199.000.000
1904-1905.....	212.000.000
1905-1906.....	224.000.000
1906-1907.....	229.000.000

Depuis 1879 jusqu'à l'année dernière, un grand nombre d'impôts vexatoires qui surchargeaient à son détriment surtout le bas peuple, ont été rapportés. En les estimant en moyenne à L. E. 3.000.000 par an, je suis sûr d'être encore au-dessous plutôt qu'au-dessus de la vérité.

Voici, d'ailleurs, un tableau résumant les principaux dégrèvements consentis par le Gouvernement, la date de leur suppression ainsi que l'estimation de leur rendement annuel au moment de leur suppression.

RÉSUMÉ DES PRINCIPAUX DÉGRÈVEMENTS

CONSENTIS PAR LE GOUVERNEMENT DEPUIS 1879.

		livres égyptiennes.
1879	{ Réduction de l'impôt professionnel de 50 à 20 P. E.	85.599
	{ Remise de la taxe personnelle.	177.641
1881	Réduction de l'impôt sur les dattiers.	105.714
1886	Suppression partielle de la corvée.	250.000
1887	Abolition du droit d'enregistrement dans les Administrations. ...	Mémoire
1889	{ Abolition dans quinze localités des droits d'octroi, de hamleh, d'abatage et de pesage.	Mémoire
	{ Réduction de 20 o/o sur le prix du sel dans les deux provinces les plus pauvres de la Haute-Égypte.	Mémoire
1890	{ Abolition de l'octroi sur les huiles et les graines oléagineuses. ...	3.000
	{ Abolition de l'impôt professionnel.	120.000
	{ Abolition de l'octroi sur le riz.	7.000
	{ Abolition du droit de pesage.	28.000
	{ Réduction de la taxe postale.	16.000
	{ Abolition du droit de hamleh.	4.000
1891	{ Suppression du droit sur les moutons et les chèvres.	40.000
	{ Réduction de la taxe télégraphique.	9.000
	{ Réduction du prix des cartes postales.	1.000
	{ Réduction d'impôts fonciers dans les moudirihs de Kéneh et fron- tière et dans un district de Guizeh.	130.000

		livres égyptiennes.
1892	Réduction du prix du sel.....	100.000
	Abolition de la corvée.....	150.000
	Abolition du droit de patente.....	60.000
	Réduction de fractions dans l'impôt foncier.....	6.500
	Dégrèvement des terres tawalefs.....	75.000
	Dégrèvement des terres mazroufs.....	3.000
	Dégrèvement sur la propriété bâtie.....	4.000
	Modification des tarifs judiciaires des tribunaux de la réforme....	5.000
1893	Abaissment des tarifs des chemins de fer sur les marchandises et les voyageurs, environ.....	200.000
	Dégrèvement de l'impôt foncier dans la province de Guirgueh et dans quelques districts de Guizeh.....	114.000
	Dégrèvement des terres tawalefs.....	13.000
1894	Dégrèvement de l'impôt foncier dans trois localités de la moudirieh d'Assiout.....	1.320
	Dégrèvements d'impôts fonciers.....	102.789
1895	Suppressions d'octroi dans différentes villes.....	13.000
	Abaissment des droits sur les sucres cristallisés de 9 1/2 o/o à 5 o/o.....	Mémoire
1898	Réduction de 50 o/o sur le tarif des transports postaux de numéraire et abolition du monopole de ces transports.....	15.000
	Augmentation du poids maximum des lettres circulant dans l'in- térieur et réduction de la taxe des cartes postales à destination de l'étranger de 5 à 4 millièmes.....	2.000
1899	Abolition de la taxe sur les voitures et bêtes de somme dans la ville du Caire.....	5.000
	Abolition du droit sur les barques passant le pont de Kasr-el-Nil.	17.000
	Dégrèvement de l'impôt foncier pour certaines terres taxées pour un montant supérieur au tiers de leur valeur locative.....	216.000
1900	Suppression des droits d'écluse.....	30.000
1901	Suppression des droits de péage des ponts de chemin de fer et autres.....	100.000

		livres égyptiennes.
1902	Suppression de l'octroi dans les provinces.....	60.000
	Abolition des droits de lest et de permis pour les bateaux naviguant sur le Nil et les canaux.....	3.000
1903	Suppression des octrois au Caire et à Alexandrie.....	224.000
1904	Dégrèvement de l'impôt sur les propriétés urbaines dans trois villes.	367
1905	Suppression des droits de navigation sur le Nil et les canaux....	16.000
	Réduction des droits de mutation de 5 à 2 o/o.....	250.000
1906	Suppression des droits d'Ayloula.....	18.000
	Réduction à 4 o/o du droit d'importation sur le charbon de terre, charbon de bois, bois de chauffage, bois de construction, pétrole, bœufs, vaches, moutons et chèvres.....	118.000
	Abolition du monopole du sel et fixation à un maximum de 2 millièmes par kilo du prix du sel vendu par la Salt and Soda Company.....	175.000
	Suppression des droits sur la pêche maritime.....	2.000
	Suppression des droits de bac sur les canaux et réduction des droits de bac sur le Nil.....	7.000
	Réduction des droits de phare dans la mer Rouge.....	30.000
	Réduction des taxes de recommandation et sur les mandats de poste et adoption du penny-postage pour les correspondances à destination du Royaume-Uni, de l'Italie et de leurs colonies..	10.000
1907	Réduction de la taxe d'affranchissement des cartes postales (intérieur) et du droit sur colis postaux avec valeur déclarée.....	1.200

Qui peut estimer la richesse acquise par le fellah du fait de la seule suppression de la corvée, pour ne parler que de cette réforme qui a changé du tout au tout la condition de la population rurale de l'Égypte ?⁽¹⁾.

⁽¹⁾ J'ai lu dans le journal *Le Temps*, de Paris (numéro du jeudi 15 mai 1907, sous le titre *En marge*, à la première page), le passage suivant :

« Le cardinal de Richelieu, dont les hommes d'État ne sauraient trop méditer les maximes, a fait dans un jour d'abandon cet aveu loyal : « Tous les politiques sont d'accord que si les peuples étaient trop à leur aise, il serait impossible de les contenir

Toute cette richesse économisée par la population est restée à sa disposition au fur et à mesure des dégrèvements et a certainement contribué à augmenter l'aisance que nous constatons et qui n'a rien de factice.

Mais pour nous rendre compte d'une façon plus concrète de la prospérité des Égyptiens, il nous faut remonter plus haut et voir ce qu'étaient :

1° La superficie arable de l'Égypte,

2° Sa population,

au commencement du XIX^e siècle et ce que ces deux facteurs de la

« dans les règles de leurs devoirs ». C'était toute une politique financière. Le grand cardinal ayant observé que la Normandie était prospère, lui témoigna sa sollicitude en la gratifiant d'impôts nouveaux. L'Ouest bougea alors, comme le Midi n'a jamais bougé. Les peuples, surchargés de tailles, devinrent furieux à la seule idée de la gabelle. N'ayant pas de députés pour interpeller l'« homme rouge », ils eurent recours à l'action directe. Et pour commencer on tua Paupinel. »

Cela m'a rappelé un conte que j'ai publié en 1895 (p. 13, t. XXXII), *Les littératures populaires de toutes les nations*, Maisonneuve.

« Pharaon traitait les Égyptiens avec la plus grande rigueur. Moïse alla le voir : « O Pharaon ! pourquoi tyrannises-tu ainsi le peuple ? ». Pharaon ne répondit pas. Il ordonna qu'on prît deux fois quarante rats, qu'on les enfermât dans deux sacs en cuir, et qu'on les apportât devant lui. Lorsqu'on apporta les deux sacs de cuir contenant chacun quarante rats, Pharaon commanda qu'on déposât un des sacs à terre. Il fit prendre l'autre par quatre hommes vigoureux et leur dit de le secouer jusqu'à ordre contraire. En quelques minutes le sac déposé à terre fut percé de quarante trous et les quarante rats en sortirent et se sauvèrent, tandis que le sac qui était remué était intact dans toutes ses parties. »

Je ne sais la date de ce conte, mais il doit être bien ancien. La politique fiscale du Cardinal a dû être appliquée en Égypte et dans tout l'Orient depuis nombre d'années avant que le Cardinal ne l'eût appliquée en France.

Il m'a semblé amusant et instructif de faire ce rapprochement entre l'Orient et l'Occident.

richesse du pays sont devenus de nos jours, c'est-à-dire au commencement du xx^e siècle.

III

Tout le monde a pu observer que l'Égypte est un pays essentiellement agricole. Il y a donc, entre l'augmentation des terres arables, et, puisque nous parlons de l'Égypte, disons plutôt : entre les terres pouvant être irriguées par le Nil et sa population, une relation directe.

Je veux dire que plus les terres arables augmentent par la distribution rationnelle et judicieuse de l'eau du Nil, plus la population du pays augmente.

On sait que le premier et le plus grand souci de Méhémet Aly, en s'emparant du pouvoir en Égypte, dès 1806, fut d'encourager l'agriculture par tous les moyens à sa disposition.

Dès cette époque il commença les travaux qui devaient transformer l'irrigation en bassin du Delta, en irrigation pérenne, en creusant des canaux et des drains.

Pendant tout son long règne, les grands travaux conçus dès la première heure, modifiés et améliorés selon les besoins, ne cessèrent de faire progresser l'agriculture.

Le résultat de tout ce travail fut l'immense développement que prirent les terres mises en culture grâce à la bonne administration et à la distribution judicieuse des eaux.

Lorsqu'en 1813, à la suite de la réforme fiscale introduite par Méhémet Aly, les terres mises en culture furent centralisées par le Cadastre, elles s'élevaient à 3.054.710 feddans.

Voici les augmentations de la superficie arable, à six autres périodes, jusqu'à nos jours.

Chacune d'elles correspond à peu près au commencement d'un changement de gouvernement :

	feddans.
1840 ⁽¹⁾	4.491.226
1852 ⁽²⁾	4.160.169
1863.....	4.395.303
1875.....	4.703.456
1884.....	4.848.111
1906 ⁽³⁾	5.339.638

Ce tableau nous montre, malgré les critiques acerbes des contemporains de Méhémet Aly et de ses détracteurs étrangers l'accusant d'avoir introduit, au profit de l'État, le monopole commercial, et malgré les guerres qui ne cessèrent qu'en 1841, que

⁽¹⁾ Clot bey, en 1840, donne pour les terres kharadgi :

	feddans.
Basse-Égypte.....	2.249.000
Moyenne-Égypte.....	856.826
Haute-Égypte.....	750.400
TOTAL.....	<u>3.856.226</u>

⁽²⁾ Boutros bey Ghali (*Rapport présenté à la commission d'enquête de l'impôt foncier en 1880*, p. 9) donne pour les terres kharadgi imposées en 1852, 3.525.169. Si nous ajoutons à ce chiffre la différence qu'il y a entre le chiffre des terres kharadgi donné par Clot bey et celui donné pour 1840, soit 635.000 feddans, qui représentent les terres tchiflick et abadiéh ne payant pas d'impôt en 1840, et ce en supposant que ni Méhémet Aly ni Abbas n'ont donné des terres abadiéh sans impôt depuis 1840, ce qui n'est pas le cas, nous aurons, pour 1852, 4.160.169 feddans, chiffre que j'ai inscrit pour 1852, comme représentant les terrains cultivés à cette date.

⁽³⁾ La superficie du Soudan égyptien en 1895 était de 950.000 milles anglais carrés, dont 1.576 étaient cultivables.

En 1905, 704.872 feddans étaient cultivés.

En 1906, les terres cultivées se montaient déjà à 1.008.642 feddans.

l'impulsion qu'il avait donnée au progrès matériel de l'agriculture égyptienne, n'en a pas souffert⁽¹⁾.

En effet, entre 1813 et 1840, sous ce gouvernement bienfaisant, les Égyptiens mirent en culture 1.436.526 feddans de terre, c'est-à-dire, en moyenne, près de 53.000 feddans par an.

Par contre, de 1840 à 1852, c'est-à-dire depuis la fin des guerres extérieures jusque vers la fin du règne d'Abbas pacha, nous constatons une diminution d'environ 340.000 feddans.

Il nous faut, sans doute, chercher la cause de cette diminution dans le fait que tous les travaux entrepris par Méhémet Aly et dont le plus important était la construction des barrages à l'apex du Delta, furent arrêtés dès 1848, au moment où, à cause de sa maladie et de la mort d'Ibrahim pacha, son fils, le gouvernement de l'Égypte passa à Abbas pacha, son petit-fils.

Abbas pacha a, tout d'abord, arrêté les travaux des barrages, comme nous l'avons dit. La raison principale donnée par Mazhar bey

⁽¹⁾ Je n'ai pas tenu compte des feddans plus grands ou plus petits que le feddan légal de 333 kassabas carrées $\frac{1}{3}$, parce qu'on n'a aucune donnée pour se livrer à ces calculs. Il suffit de savoir que le feddan de 333 kassabas carrées $\frac{1}{3}$ a été légalisé en 1813, mais que la longueur linéaire de la kassaba n'a été fixée telle qu'elle l'est actuellement de 3 m. 55 cent., qu'en 1861.

Malgré ces deux décrets, même de nos jours il y a des feddans plus petits dans la province de Kalioubieh et dans celle de Menoufieh notamment, et des feddans plus grands dans les Bararis du Nord, quoique ces derniers tendent à diminuer de nombre au fur et à mesure de leur exploitation et de leur vente.

Le feddan étant l'unité de superficie imposable, je pense qu'en pratique les divergences dans les superficies, qui sont d'ailleurs, depuis 1813, réduites de plus en plus à leur minimum, ne peuvent en rien infirmer notre thèse.

Voir sur cette question : *La propriété foncière en Égypte*, p. 303 (Cadastré). *Chroniques de Gabarti*, traduction française, vol. IX, p. 330. JACOTIN, *Tableau de la superficie de l'Égypte; Ouvrage de l'Expédition de l'Égypte; État moderne*, 2^e partie, p. 573. MAKRIZI, *El Khitat*, vol. I, p. 80, etc.

et Behdjet bey, ses ingénieurs, était que les barrages présentaient un danger pour le Delta. En effet, disaient-ils, les barrages ne pourraient être utiles qu'à la condition qu'on procédât, d'abord, aux nivellements du Delta pour établir le cours des drains. Si on élevait l'eau des barrages sans avoir préparé les écoulements des eaux employées pour les irrigations, on risquerait de transformer le Delta en marécages.

La raison était parfaite, mais spécieuse, car on aurait pu faire les deux travaux simultanément, comme nous l'avons vu faire quand, environ quarante ans après, sir C. Scott Moncrieff, vers 1885, a repris les travaux abandonnés des barrages.

Il est certain que la théorie plut à Abbas pacha, et Mazhar bey et Behdjet bey furent chargés de procéder aux nivellements du Delta afin de trouver les pentes où l'on devait établir les drains. Ce travail ne fut jamais achevé. Mahmoud bey Féléky à sa rentrée d'Europe remplaça Mazhar bey et Behdjet bey et en fin de compte nous eûmes les cartes de la Basse-Égypte, éditées par Mahmoud bey, mais non le nivellement pour lequel ces ingénieurs avaient été désignés, et les barrages restèrent inutiles et inachevés.

Outre cette raison primordiale qui a empêché d'augmenter pendant l'étiage du Nil le volume d'eau et partant de cultiver plus de terres dans le Delta, l'administration tracassière et ombreuse d'Abbas pacha doit être tenue responsable, pour une grande part, de la rétrogradation de la quantité des terres mises en culture, que nous avons constatée.

Peut-être si le vice-roi avait été moins personnel et si son gouvernement avait été plus clairvoyant et plus paternel, en un mot, plus semblable à celui de son illustre grand-père, les fellahs auraient-ils maintenu le chiffre des terres cultivées au même niveau que celui de 1840. Mais, tout au contraire, par méfiance ou par

haine contre les serviteurs et les fonctionnaires du règne de son grand-père, il les remplaça tous par des créatures et des mame-louks à sa dévotion qui, n'ayant aucune idée de l'administration ni des finances, s'inspirèrent de ses idées et tout le gouvernement s'en ressentit. Deux faits qui sont à ma connaissance donneront une idée de l'administration de cette époque.

Méhémet Aly, dès les premières années de son gouvernement, s'était occupé avec acharnement de remettre en culture le Wady Tumulat, où il avait fait faire de grandes plantations de mûriers. Il avait attiré par des privilèges très considérables des Maronites chrétiens du Liban adonnés à la culture du ver à soie et, outre ces Maronites, il avait aussi attiré des Bédouins syriens qu'il avait fixés sur ces terres en leur accordant des privilèges dont les plus importants étaient :

- 1° La propriété de la terre en indivis par tribu;
- 2° L'exemption des impôts et des taxes de toutes sortes;
- 3° L'exemption de la conscription.

Depuis 1813, ces terres travaillées par ces colons étaient devenues très prospères et l'industrie de la soie se développait d'une façon merveilleuse.

Vers 1850, Abbas pacha voulut d'abord, pour des raisons que je ne connais point, mais qui paraissent être des raisons de méfiance vis-à-vis de ces Bédouins enrichis, imposer leurs terres. Après de longs pourparlers, les Bédouins et les Maronites consentirent à payer les impôts. Bientôt après, Abbas pacha voulut les soumettre à la conscription. Ils résistèrent et voulurent parlementer, mais s'étant aperçus de la volonté inébranlable du Pacha de voir ses ordres obéis, ils émigrèrent et s'en retournèrent tous en Syrie. Lorsque

les Bachi-bouzouks d'Abbas pacha arrivèrent, ils n'y trouvèrent plus personne, tous les centres d'habitation ayant été abandonnés par cette population.

Ce fut un exode au petit pied; en effet ceux qui m'ont raconté ces faits, vers 1862 ou 1863, prétendaient que plus de 20.000 personnes, hommes, femmes et enfants, avaient quitté cette province dans les vingt-quatre heures, en emmenant tout ce qui leur appartenait et qui pouvait être transporté sur leurs chameaux et sur leurs baudets.

Les Bédouins agriculteurs partis, les Maronites industriels durent forcément en faire autant. La plupart retournèrent dans leurs montagnes du Liban, quelques-uns se fixèrent en Égypte dans les villes, mais aucun ne put rester au Wady⁽¹⁾.

Ce fut presque au même moment qu'Abbas pacha décréta l'abolition des *ohads* (pluriel de *ohda*).

Voici en quoi consistaient ces concessions de terres. Après le rétablissement de la paix, en 1841, il y eut quelques années de mauvais Nil. Les récoltes en souffrirent et naturellement les fellahs ne purent pas payer leurs impôts. Des arriérés considérables s'accumulèrent provenant des taxes et impôts échus et non payés.

Méhémet Aly, en même temps qu'il entreprit la construction des barrages, pour obvier, à l'avenir, dans une certaine mesure, à des insuffisances du Nil, imagina de recourir, en attendant, à un moyen plus immédiat pour faire rentrer les impôts arriérés et ceux à échoir prochainement. Il ordonna de constituer un certain nombre

⁽¹⁾ Ces terres, d'une contenance d'environ 40.000 feddans, qui, faute d'eau, de drains et de cultivateurs, étaient restées sans culture depuis cette époque, furent remises en culture à partir de 1863. Petit à petit elles sont devenues, depuis environ une dizaine d'années et grâce aux travaux exécutés par l'ingénieur M. Langley, de très bonnes terres de culture.

de villages (communes) en ohda et il les donna à ses grands fonctionnaires qui s'étaient enrichis à son service.

Ceux-ci avaient pour charge de payer les arriérés des impôts des villages à eux concédés et de garantir les impôts à venir, à leur échéance.

Les fellahs conservaient leurs terres atharieh, telles qu'elles étaient inscrites en leur nom sur les registres terriens (Moukalafah); ils ne devaient payer plus aucune taxe ou impôt à l'État, mais ils devaient les payer à l'ohda qui devenait seul répondant vis-à-vis de l'État, avec l'obligation pour l'ohda de n'augmenter en rien les taxes et impôts du fellah, dont la fixation restait une prérogative exclusive du Pacha ou de l'État.

L'avantage qui induisait les riches fonctionnaires à se constituer ohda consistait en ceci : dans chaque ohda il y avait, selon l'importance de la commune, une parcelle de terre réservée à l'usage exclusif de l'ohda lui-même. Cette parcelle était entièrement exempte d'impôt, comme les terres dites oussyeh des anciens Itizam, et tous les fellahs de la commune devaient, lorsqu'ils en étaient requis, travailler cette terre sans rémunération aucune et ce en échange de la garantie et de la protection que leur donnait le concessionnaire et des avances qu'il faisait au Gouvernement en payant leurs impôts échus ou à échoir.

C'était, comme on le voit, une constitution analogue aux fiefs nobles du moyen âge en Europe, avec le servage mitigé du fellah, et les Européens qui étaient alors en Égypte ou qui y voyageaient, n'ont pas manqué de faire ce rapprochement et de prêter à Méhémet Aly l'idée de la création d'une aristocratie terrienne et héréditaire en Égypte.

Abbas pacha qui, au moment de son avènement, avait des difficultés avec les Princes ses cousins et avec presque tous les hauts

fonctionnaires qui avaient servi Méhémet Aly, tous en possession de ohda fort importants, s'est-il rappelé ce qu'on disait autour de son grand-père? A-t-il craint que la possession d'une aussi grande étendue de terre entre les mains des ohda ne leur donnât pouvoir et richesse et surtout faculté de disposer des hommes sous leur dépendance? A-t-il, peut-être, entrevu la possibilité d'une révolte ou tout au moins d'un parti d'opposition?

Quoi qu'il en soit, il exigea d'abord, de ces ohda, le paiement intégral des arriérés qui ne devaient, dans la concession originale, être payés que par échéance. Comme les concessionnaires des ohda ne purent satisfaire à ces exigences, il les en déposséda en bloc. Quelques-uns purent obtenir en compensation des terres abadiéh sans impôt, mais la plupart d'entre eux furent ruinés en perdant aussi toutes leurs avances et leurs frais.

Quant aux fellahs, une fois remis individuellement en présence du fisc, ils ne purent pas faire face à ses exigences immédiates ni trouver de l'argent pour payer les arriérés d'impôts; quelques-uns furent par suite dépossédés de leurs terres, d'autres les abandonnèrent.

Je pense que ces quelques exemples suffiront pour vous faire comprendre la raison de la rétrogradation constatée dans le nombre de feddans cultivés entre 1840 et 1852.

Depuis 1852 jusqu'en 1863, nous constatons une augmentation d'environ 235.134 feddans en onze ans, soit à peu près 22.000 feddans par an⁽¹⁾.

⁽¹⁾ Il faut nous rappeler que c'est en 1861 que la kassaba linéaire fut légalement fixée à 3 m. 55 cent.

D'après Lane, vers 1820, elle mesurait 3 m. 64 cent. (l'ingénieur Mazi a dû lui fournir cette mesure) ou 12 pieds anglais.

D'après J. G. Wilkinson, elle était, vers 1825, de 11 pieds anglais 7 pouces 1/4 à

En 1863, c'est-à-dire vingt-trois ans après 1840, nous sommes encore de 95.923 feddans au-dessous du nombre des feddans que nous donnent les registres terriens et ceux de la Rouznameh pour cette année.

Au gouvernement tracassier d'Abbas pacha, le gouvernement libéral et paternel de Saïd pacha avait succédé. Il ne faut pas oublier que nous devons à ce prince la loi si libérale de la propriété, dont les principales dispositions furent le point de départ de la fondation de la propriété et de son affranchissement en Égypte.

Après la paix de Paris de 1856 et au retour des troupes de la guerre de Crimée, l'armée ayant été réduite, Saïd pacha, pour ne pas surcharger la caisse des pensions, distribua aux ayants-droit des terres incultes hors cadastre calculées à raison de 5 livres de revenus par feddan, dont une livre d'impôt. Je ne sais pas le nombre de feddans ainsi distribués, mais il a dû être très considérable. En tout cas, cette distribution de terres, données en remplacement des pensions, a eu un effet très salutaire pour l'avancement de l'agriculture, car elle a servi à introduire un élément intelligent et actif dans le nombre des propriétaires moyens, dans presque toutes les provinces.

Toutes les lois et tous les décrets importants de ce règne sont

11 pieds anglais 4 pouces $\frac{1}{2}$. Cette dernière mesure est certainement la plus exacte, Wilkinson ayant vécu dans les provinces et s'étant occupé lui-même de vérifier tout ce qu'il a écrit sur l'Égypte.

D'après toutes ces données et d'autres, la kassaba linéaire était calculée, avant 1861, entre 3 m. 62 cent. et 3 m. 64 cent. et on mesurait avec la perche d'arpenteur. Depuis 1861, la kassaba ayant été réduite à 3 m. 55 cent., l'habitude a été prise de plus en plus de mesurer avec la chaîne d'arpenteur. Cette réduction assez sensible de la kassaba en 1861, a eu, sans doute, une influence appréciable sur le montant total des feddans inscrits sur les registres des impôts.

empreints de l'esprit libéral et bienveillant qui caractérisait ce prince.

Un seul de ses actes a eu sur l'Égypte et sa population une action mauvaise : c'est le contrat passé avec la Compagnie du canal de Suez vers 1857, par lequel il s'engageait à fournir les ouvriers en corvée pour le creusement du canal.

En effet, à partir de 1857 jusqu'à l'arbitrage de Napoléon III, vers 1864, l'Égypte a dû fournir à la Compagnie du Canal, constamment 20.000 hommes en corvée. Pour 20.000 hommes travaillant sur les chantiers, 60.000 hommes étaient constamment en mouvement : 20.000 sur les chantiers, 20.000 allant, 20.000 retournant. Quand nous disons 20.000 hommes retournant, c'est une manière de dire, car beaucoup ne sont jamais retournés et ont été enterrés dans les sables de l'isthme ou sur les routes.

On s'est donné la peine de calculer que pour le creusement du canal Mahmoudieh, en 1819, il était mort plus de 100.000 hommes à la peine; ce calcul, volontairement exagéré, a été fait pour ternir la mémoire du grand Méhémet Aly. Qui a calculé le nombre des fellahs qui ont succombé pendant les sept ou huit ans qu'a duré cette corvée meurtrière dans l'isthme de Suez⁽¹⁾?

Nous devons donc une grande reconnaissance au feu khédive Ismaïl et à son ministre Nubar pacha, qui entreprirent et menèrent à bonne fin la résiliation de ce contrat inique qui était, en outre, une erreur économique. Nous croyons fermement qu'ils n'ont pas payé trop cher 80.000.000 de francs le rachat de la corvée du canal de Suez tant au point de vue de la richesse du pays qu'au point de vue moral et humanitaire.

⁽¹⁾ Dans une conférence que fit le docteur Rochard à La Haye, il a été calculé que la valeur économique de la vie humaine, pour les travailleurs adultes, pouvait être estimée à environ 6.000 francs par an.

La période comprise entre 1863 et 1875 embrasse à peu près tout le règne du khédive Ismaïl pacha et figure, dans le tableau que nous avons donné, avec une augmentation de 308.153 feddans de terres cultivées, pour les douze années, soit avec une augmentation moyenne d'environ 25.700 feddans par an.

En nous reportant à cette époque nous pouvons nous rendre compte de l'activité dont furent animés les Égyptiens dans la culture de leurs terres.

La guerre de Sécession aux États-Unis d'Amérique qui avait porté, vers 1863, le prix du coton à 8 et à 10 livres le kantar et la mesure rapportant la corvée pour les travaux du Canal de Suez, furent le commencement d'un règne plein d'activité et de travail, surtout dans les provinces, pour régulariser la distribution de l'eau nécessaire aux besoins de l'agriculture.

La seconde période, c'est-à-dire de 1875 à 1884, se ressent des embarras financiers et partant de la mauvaise administration de la fin du règne d'Ismaïl pacha; mais l'activité du fellah, stimulée par les gains et par les capitaux étrangers qui venaient à son secours, ne se ralentit que fort peu. En effet, de 1875 à 1884, en neuf années, l'Égypte gagna encore 144.655 feddans, c'est-à-dire 16.000 feddans par an, en moyenne.

Comme nous l'avons vu, après la mort du grand vice-roi le progrès s'arrêta un moment, recula même, puis il reprit sa marche en avant, mais avec moins de vigueur, ce que l'on conçoit d'ailleurs facilement pour les raisons que nous avons exposées et à cause du fait que plus on mettait des terres en culture, plus le défrichement des terres restantes devenait difficile, soit à cause de leur situation, soit même à cause du manque d'eau qui devenait de plus en plus rare.

Il faut que nous sachions, en effet, que si, entre 1840 et 1884,

l'effort fait par le fellah pour gagner sur le désert et pour mettre en culture des terres nouvelles, se ralentit, c'est que les gouvernements qui se sont succédé pendant cette période ne crurent pas devoir continuer l'adoption des idées d'ensemble pour l'amélioration du système des irrigations et du drainage, créé et mis en œuvre par Méhémet Aly. Quelques timides essais, cependant, furent tentés, soit dans la Basse-Égypte, soit dans la Moyenne-Égypte, à l'effet de continuer à transformer l'irrigation par bassins en irrigation pérenne; mais tous ces essais ne furent pas entrepris d'après un plan général, ce qui les rendit sinon stériles du moins peu efficaces, au point de vue du bien-être général, et ce justement parce que ces travaux n'étaient entrepris que pour des cas particuliers.

Si le développement des terres cultivables se ralentit à partir de 1840, un autre facteur vint, heureusement, aider la marche du progrès et donner un élément nouveau à la richesse du pays : je veux parler de la construction des chemins de fer.

Il n'entre pas dans le cadre de cette étude de rechercher les raisons qui amenèrent les vice-rois à doter le pays de ces voies ferrées; il nous suffit de savoir que le vice-roi Abbas commença et que Saïd pacha et Ismaïl pacha continuèrent avec persévérance à développer dans le pays cet élément de prospérité publique⁽¹⁾.

Il nous reste maintenant à étudier la dernière période que donne notre tableau relativement à l'augmentation des terres arables, c'est-à-dire la période comprise entre 1884 et 1906.

⁽¹⁾ Voici quelle a été la progression croissante des chemins de fer de l'État :

En 1854, à la fin du règne d'Abbas pacha, il y avait.....	105 kilom.
En 1863, à la mort de Saïd pacha.....	356
En 1879, à la fin du règne d'Ismaïl pacha.....	1.449
En 1906, le réseau des chemins de fer de l'État était de....	2.260

A partir de 1883 et avec l'arrivée en Égypte de Sir C. Scott Moncrieff, le travail d'ensemble des irrigations fut repris sur de nouvelles bases et continué toujours d'une façon rationnelle et scientifique; aussi la quantité de feddans mis en culture depuis 1884 à fin 1906 se trouve portée à 491.527, c'est-à-dire avec une augmentation moyenne de 22.342 feddans par an pour ces vingt-deux dernières années.

Nous avons donc, pour les cinq périodes que nous avons étudiées, les augmentations ou les diminutions annuelles suivantes :

- 1813-1840 gain : 53.000 feddans par an pour les 27 années;
- 1840-1852 perte : 30.000 feddans par an pour les 12 années;
- 1852-1863 gain : 22.000 feddans par an pour les 11 années;
- 1863-1884 gain : 21.500 feddans par an pour les 21 années;
- 1884-1906 gain : 22.300 feddans par an pour les 22 années⁽¹⁾.

Et si, très sagement, à partir de 1902, les ingénieurs n'avaient pas insisté pour que le Gouvernement ne donne plus de concessions

Les chemins de fer à voie étroite des différentes compagnies privées avaient, en 1906, une longueur de :

Chemin de fer de la Delta Light	929 kilom.
Chemin de fer de la Basse-Égypte.....	109
Chemin de fer du Fayoum.....	158
Chemin de fer de la Western Oasis.....	196
Chemin de fer de Marioute de la Daira Khassa	162
TOTAL.....	<u>1.554</u>

En résumé, la longueur totale des chemins de fer des différentes compagnies privées s'élève à 1.554 kilom.
 Et ceux appartenant à l'État à..... 2.260
 Ce qui nous donne une longueur totale, pour toute l'Égypte, de.... 3.814

⁽¹⁾ Les travaux du cadastre, repris depuis 1898 continués avec suite et terminés en 1907, donnent pour toute l'Égypte environ 200.000 feddans en moins, et ce parce que les mesurages ont été faits à la chaîne et les feddans de petite contenance ont été ramenés à la dimension normale de 333 kassabas et 1/3 ou environ 4.200 m.c.

de terres, à cause du manque d'eau à l'étiage, certainement la superficie des terres arables aurait augmenté dans une plus grande proportion, tout au moins pour la culture Nili.

Heureusement, le réservoir d'Assouan achevé et puis amélioré par les travaux complémentaires, qui fonctionne depuis 1902, les travaux de la transformation de l'irrigation en bassin en irrigation pérenne qui se poursuivent dans la Moyenne-Égypte et se perfectionnent dans la Basse-Égypte, et, enfin, les travaux complémentaires qui sont en exécution, vont encore augmenter le débit de l'eau à l'étiage pour subvenir aux besoins de l'agriculture. Tous ces travaux permettront, sans doute, dans un avenir prochain, d'abolir la prohibition de nouvelles concessions de terres. Le mouvement ascensionnel de la mise en culture de terres nouvelles reprendra, certainement, grâce au travail assidu du fellah et à l'aide que les capitaux européens donneront à ces entreprises.

Et, à propos des réservoirs, qu'il me soit permis de vous rappeler que c'est devant nous et dans cette enceinte que M. de La Motte nous a entretenus pour la première fois, en 1882, de la possibilité de créer des réservoirs pour emmagasiner les eaux du Nil, au moment de sa crue, pour s'en servir à arroser les terres au moment de l'étiage; que c'est encore devant nous que M. Prompt, de 1892 à 1898, a indiqué le lit même du fleuve comme seul possible réservoir; que Sir W. Willcocks, adoptant ces idées, a étudié et indiqué l'emplacement du barrage et du réservoir actuel, exécuté et mené à bien par Sir W. Garstin.

IV

Voyons à présent ce que la population est devenue pendant que les terres arables augmentaient en Égypte.

Les chiffres de la population que nous donnerons, pourront ne pas être aussi certains que ceux que nous avons donnés pour les terres.

En effet, l'impôt direct sur la terre est payé sur l'unité du feddan⁽¹⁾, les registres des impôts portent donc exactement le nombre de feddans en culture; la matière imposable peut augmenter ou diminuer d'année en année, le fisc est obligé de suivre pas à pas ces fluctuations pour la rentrée des impôts; aussi cette statistique est tenue en Égypte, *ab antica*, d'une façon impeccable.

Il n'en est pas de même quant à la population.

Il faut croire que lorsque les Arabes devenus Musulmans conquirent l'Égypte, au VII^e siècle, et frappèrent d'un impôt de capitation les Égyptiens restés Chrétiens, l'État tenait un compte des individus imposés, mais ceux-ci ne formaient qu'une partie de la population, puisque les enfants au-dessous de 7 ans, les femmes, et les vieillards au-dessus de 70 ans, n'étaient pas astreints à cet impôt canoniquement légal, sans compter les Musulmans arabes ou les Égyptiens devenus Musulmans qui en étaient entièrement exempts. Nous pouvons donc hardiment dire que jamais en Égypte, dans les temps historiques, avant l'Expédition française, à la fin du XVIII^e siècle, personne, ni aucun gouvernement n'avait essayé de se rendre compte du nombre des habitants de ce pays⁽²⁾.

⁽¹⁾ Quelle que soit sa contenance en kassaba carrée et quelle que soit la longueur de la kassaba elle-même.

⁽²⁾ Cependant dans l'Égypte antique les opérations des recensements paraissent avoir été pratiquées régulièrement. En effet, en rendant compte du travail de M. Schäffer sur la traduction de la pierre de Palerme, M. G. Maspero dit dans *Causeries d'Égypte : Sur un fragment des vieilles annales égyptiennes* (p. 241) :

... « Les opérations du fisc ne sont pas oubliées, dans ces catalogues, et elles leur avaient fourni des noms significatifs : années de recensement des bœufs, années de

Les essais de dénombrement qui se sont succédé depuis, à différents intervalles, ont été faits plus ou moins à contre-cœur, soit par les fonctionnaires chargés de cette besogne, soit par la population elle-même, obligée de répondre aux questions qui lui étaient posées. Toute espèce de statistique est ici instinctivement odieuse à la population, comme partout ailleurs dans le monde entier. L'idée généralement conçue est que toute statistique mène à un impôt nouveau ou à l'augmentation des impôts existants. Pour que la science nouvelle, basée sur les statistiques et les dénombrements, soit acceptée par les populations sans arrière-pensée pour qu'elles y répondent sans mentir, il faut que ces populations soient hautement civilisées et aient confiance dans l'honnêteté et la droiture des intentions de leur gouvernement. C'est alors seulement qu'elles seront sûres que toutes les statistiques sont faites pour leur bien matériel et non pour les opprimer ou pour les imposer sans merci.

Il serait trop long et peut-être fastidieux d'entrer dans les détails de chaque recensement, dont je rapporte les résultats généraux. Il suffira de les prendre comme base, avec tous leurs défauts et insuffisances, faute d'en trouver de meilleure.

Ce que nous constatons est que la population a suivi le même mouvement ascendant que les terres et cela malgré l'anarchie et les guerres intestines des premières années du règne de Méhémet Aly; malgré la conscription établie vers 1821 et les guerres

recensement du bétail et de l'or, ou encore années de recensement de l'or et des champs. On n'ignorait pas que l'administration égyptienne était mue par des rouages fort précis et fort compliqués dès les temps les plus anciens; les égyptologues n'en ont pas moins été étonnés de voir la régularité avec laquelle ces recensements se répétaient à des intervalles fixes. Sous les Pharaons de la III^e dynastie la pierre de Palerme les indique comme ayant eu lieu de deux ans en deux ans.»

continuelles à l'étranger, en Arabie, au Soudan, en Grèce, en Crète, en Syrie, qui se sont succédé de 1811 à 1841. Nous voyons, dans le tableau de l'accroissement de la population, qui figure plus loin, des différences sensibles, sous le gouvernement de cet homme de génie, de ce tyran intelligent qui a fait succéder la paix et le travail productif à l'anarchie, par sa tyrannie bienfaisante et éclairée.

Il ne faut pas s'étonner de m'entendre qualifier de tyran l'homme de génie qui a régénéré l'Égypte après huit siècles d'anarchie. Je lui applique ce mot dans le sens que lui donnait E. Renan dans une page délicieuse où il raconte sa laborieuse jeunesse et celle de son ami Berthelot. Permettez-moi de citer ce passage pour vous faire saisir mon idée.

« En politique, écrit-il, Berthelot resta fidèle aux principes de son père. C'est là le seul point sur lequel nous ne soyons pas toujours d'accord, car pour moi je me résignerais volontiers, si l'occasion s'en présentait (je dois dire qu'elle s'éloigne de jour en jour), à servir, pour le plus grand bien de la pauvre humanité, à l'heure qu'il est si désemparée, un tyran philanthrope, instruit, intelligent et libéral. »

Tel m'apparaît le grand Méhémet Aly et comme tel il a créé de toutes pièces l'Égypte moderne, avec laquelle il s'était identifié corps et âme.

Pour en revenir à la population de l'Égypte et à son accroissement, voyons ce que cette population était à la fin du XVIII^e siècle et ce qu'elle est devenue de nos jours⁽¹⁾.

⁽¹⁾ Les dénombremens de 1798 et celui de 1821 ont été faits de la mer à Assouan, celui de 1840 également, mais on y a compris les Bédouins et les habitans des oasis. A partir de 1873 on y a aussi compris la Nubie, de Assouan à Wadi-Halfa.

La population de l'Égypte avait été calculée en 1798 par
les Français à..... 2.460.200

Les essais de dénombrement postérieurs ont donné :

En 1821 environ	2.536.400
En 1846 —	4.476.440
En 1873 —	5.250.000
En 1882 (3 mai) environ.....	6.813.919
En 1897 (1 ^{er} juin).....	9.734.405
Tandis que pour l'année 1907, au 1 ^{er} mai, les travaux préliminaires de dénombrement donnent à croire qu'on atteindra le chiffre de.....	11.206.359 ⁽¹⁾

D'après Makrizi nous savons que lorsque les Arabes, devenus Musulmans, conquièrent l'Égypte, vers 640, ils imposèrent les habitants chrétiens de ce pays de deux dinars ou environ une livre de notre monnaie en or, par tête, non compris les femmes, les enfants au-dessous de 7 ans et les vieillards au-dessus de 70 ans d'âge. Que cet impôt de capitation canonique produisit 12.000.000 de dinars. Les hommes imposés se chiffraient donc à 6.000.000 et si nous comptons le triple⁽²⁾ pour y comprendre les

⁽¹⁾ La population du Soudan, de Wady-Halfa vers le sud, s'élevait en 1906 à 1.912.536 habitants dont 13.919 étrangers (Européens, Abyssins, Égyptiens, Hindous, etc.).

⁽²⁾ La famille moyenne compte :

En France.....	3,3 personnes.
En Irlande.....	5,2
En Angleterre	4,8
En Espagne.....	5
En Russie.....	5

Le chiffre 3 que je prends pour l'Égypte est certainement trop bas, étant donné la fécondité de la population dans les périodes de prospérité; cependant je m'arrête à cette proportion pour rester au-dessous de la vérité plutôt que de l'exagérer.

femmes, les enfants et les vieillards, nous arrivons au chiffre de 18.000.000 d'habitants pour l'Égypte au VII^e siècle⁽¹⁾.

On voit qu'en onze siècles la population de l'Égypte a diminué d'environ 15.500.000 habitants et qu'en un siècle elle a augmenté de 8.500.000 habitants environ; à ce compte rien n'empêche de supposer qu'avant la fin du XX^e siècle cette population ne dépassera pas le chiffre de 18.000.000 que nous avons, sur les données fournies par les historiens arabes et rapportées par Makrizi, indiqué comme chiffre de la population de l'Égypte, et cela si les terres mises en culture par l'augmentation de la réserve des eaux et les travaux à exécuter sur le Haut-Nil, etc., augmenteront en Égypte, proprement dite, ainsi qu'on peut le prévoir, de deux ou trois millions de feddans.

Pour nous rendre compte de la corrélation qu'il y a entre la superficie cultivable de l'Égypte et sa population, jetons un regard sur le tableau suivant :

	feddans.		population.
1813.....	3.054.710	1821.....	2.536.400
1840.....	4.491.226	1846.....	4.476.440

⁽¹⁾ Dans l'ouvrage de M. G. Zeidan (*La civilisation de l'Empire Ottoman*) il est donné, dans la première partie, p. 82, et dans la cinquième partie, p. 86, des chiffres qui me paraissent exagérés. Ainsi, il donne 8.000.000 d'habitants payant la djizieh et il calcule la population à 30.000.000 d'habitants au moment de la conquête. Comme je l'ai rapporté, la djizieh était de deux dinars par tête et elle rapportait 12.000.000 de dinars, cela fait donc 6.000.000 d'hommes qui multipliés par 3, pour les enfants au-dessous de 7 ans, les femmes et les vieillards au-dessus de 70 ans, fera 18.000.000 d'habitants et non 30.000.000. Pour obtenir ce chiffre il faudrait calculer la famille à 5 personnes, ce qui, après tout, ne serait pas exagéré pour l'Égypte.

Makrizi rapporte en outre que sous le khalifat d'Osman, le successeur de Amr éleva la djizieh à 14.000.000 de dinars et à cette occasion Amr Ibn-el-Ass dit : « Il a fait du tort à la jeune chamelle qui tette », voulant dire qu'il ruinait les ressources du pays pour l'avenir.

	feddans.		population.
1875.....	4.703.456	1873.....	5.250.000
1884.....	4.848.111	1882.....	6.813.919
1906.....	5.339.638	1907.....	11.206.359 ⁽¹⁾

On voit qu'en cent ans environ, les terres ont presque doublé de superficie, tandis que la population a augmenté, dans la même période de temps, d'environ cinq fois.

Au commencement du XIX^e siècle il n'y avait pas en Égypte un habitant par feddan et aujourd'hui il y en a plus de deux par feddan. Cependant, ce nombre considérable de population n'est plus suffisant pour cultiver les terres que la transformation de l'irrigation en bassin en irrigation pérenne, dans la Moyenne-Égypte comme dans la Basse-Égypte, a créées et continue à créer.

Ceci demande une explication.

⁽¹⁾ En 1813 pour 12.700 kilomètres de terres cultivées et habitables nous aurions à peu près 198 habitants par kilomètre.

En 1907, pour 22.700 kilomètres environ de terres cultivées et habitables, nous avons environ 490 habitants par kilomètre.

En comparant ces chiffres avec la densité d'autres pays nous constaterons que l'Égypte est le pays où la population est la plus dense :

	habitants par kilomètre carré.
France.....	73
Allemagne.....	112
Italie.....	113
Angleterre.....	215
Belgique.....	227
Égypte.....	490

(Je relève ces données, à part les chiffres que je donne pour l'Égypte, dans une étude de Jacques Siegfried intitulée *Expansion commerciale de la France* (*Revue des Deux Mondes*, t. XXXIX, p. 880, 1907.)

Le feddan est de 4.200 mètres carrés environ.

V

Vous savez que depuis quelques années et en prévision des eaux que le réservoir d'Assouan devait emmagasiner, une grande partie des terres de la Moyenne-Égypte, depuis Assiout jusqu'à Guizeh, ont été et continuent à être préparées pour permettre leur transformation en irrigation pérenne, comme le Delta l'avait été par les travaux de même genre exécutés sous Méhémet Aly.

Or, tant que les terres de la Haute-Égypte étaient en irrigation par bassin, les fellahs de cette région, après la récolte et jusqu'à la baisse du Nil, c'est-à-dire de juillet à octobre, n'ayant rien à faire chez eux, s'expatriaient en masse pour venir travailler dans la Basse-Égypte et gagner un peu plus de bien-être. Ces fellahs s'engageaient pour faire des briques, pour la cueillette du coton, pour curer les canaux et les drains particuliers, pour niveler les terres, etc. Leur nombre était très considérable surtout après que le système de la corvée fut réglé et puis supprimé complètement. Aussi, lorsque j'étais administrateur aux Chemins de fer, de 1888 à 1891, j'ai essayé de me rendre compte, par une statistique, nécessairement incomplète, du nombre des fellahs Saïdiens migrants. Le chiffre de ces immigrations dans le Delta que j'ai pu obtenir, s'est élevé par an entre 500.000 et 800.000 hommes capables de travailler dans les champs.

Aujourd'hui les terres des provinces qui fournissaient ces fellahs ayant été déjà pour la plupart transformées pour la culture pérenne, leurs habitants, trouvant un travail rémunérateur chez eux, ne viennent plus, ou presque plus dans le Delta, à moins d'être embauchés par des entrepreneurs de travaux qui les payent fort cher, ce qui a occasionné, de ce chef, une hausse dans les salaires des journaliers de toute l'Égypte.

Naturellement, la richesse du pays s'étant accrue, la population ayant aussi augmenté à un tel ratio, la consommation est devenue forcément plus grande et les prix des denrées alimentaires et des articles nécessaires à la vie ont dû évidemment augmenter.

La conséquence naturelle des faits que nous venons de passer en revue a été, d'abord, l'augmentation des salaires des ouvriers journaliers, et puis cela a gagné les domestiques et les employés de toutes classes à tel point que les fonctionnaires, même supérieurs, qui émargeaient de gros appointements, se sont trouvés gênés dans leur budget domestique.

VI

Donnons maintenant un coup d'œil sur le passé pour nous rendre compte des différences des émoluments des fonctionnaires de l'État dans ces cent dernières années.

En 1215 (1800) Gabarti, qui faisait partie du Divan réorganisé par le général Menou, nous dit :

« Les membres du divan étaient très largement payés, ils avaient 14.000 paras par mois (à 28 paras le franc cela fait 500 francs) ou 400 paras (14 fr. 30) par jour de séance.

« Le cadi, les écrivains et les interprètes dont les traitements étaient plus ou moins importants avaient de quoi subvenir largement à leurs besoins sans être obligés de tendre la main aux plaideurs. »

Avec sa finesse ordinaire Gabarti fait, comme on le voit, la critique la plus sanglante de l'administration turque sous laquelle la justice se vendait au plus offrant. Mais, en ce qui nous concerne, voyons la différence entre les appointements des juges de nos jours et ceux de 1800.

Nous prendrons comme point de comparaison les appointements des conseillers à la Cour d'appel, Cour qui correspond au Divan d'alors.

Or, nos conseillers sont payés environ 26.000 francs par an; quant aux conseillers étrangers, leurs appointements s'élèvent jusqu'à 48.000 francs environ, contre 6.000 francs que les membres de la plus haute cour recevaient annuellement sous l'administration française au commencement du XIX^e siècle, et pourtant vous voyez dans quels termes Gabarti se faisait l'écho de la satisfaction générale, causée par l'obtention de ces émoluments qui nous paraîtraient aujourd'hui plus que modestes.

Je crois que vous trouverez intéressant que je pousse la comparaison plus loin et que je vous montre ce qu'étaient les appointements dans le service civil de l'Égypte pendant les premières années du règne du grand Méhémet Aly.

J. G. Wilkinson, l'égyptologue bien connu, qui a passé plusieurs années en Égypte avant 1830, a publié un ouvrage, *Topography of Thebes and general view of Egypt* (London, John Murrey), dans lequel, à la page 277, il donne un aperçu des appointements payés aux fonctionnaires de l'État dans les provinces de la Haute-Égypte en 1827. Voici ce tableau. Je me permets pour plus de clarté d'indiquer les titres des fonctions de cette époque sous la dénomination qu'on leur donne de nos jours.

	livres égyptiennes.	
Ministre de l'Intérieur, gouverneur général de la Haute-Égypte.....		21.000
Moudir.....	840 à	1.500
Sous-Moudir.....	420 à	600
Nazir Merkez.....	96 à	192
Moawin.....	80 à	160
Omdeh ou Cheikh.....	80	
Inspecteurs des finances pour les provinces.....	45	

Le sarraf recevait 2 o/o sur les taxes et impôts qu'il encaissait.

Si nous écartons le premier poste de Ministre de l'Intérieur (Kéhia ou Ket-Khouda) dont le titulaire était alors Ibrahim pacha, fils de Méhémet Aly, nous pouvons comparer les autres charges avec celles correspondantes de nos jours. •

	livres égyptiennes.
Moudir.....	800 à 1.200
Sous-Moudir.....	300 à 600
Nazir Merkez.....	96 à 140
Moawin.....	48 à 120

Les cheikhs ou omdehs ne reçoivent actuellement aucune rétribution, le poste étant purement honorifique ou municipal, pour parler le langage de notre temps emprunté à l'Europe.

Les inspecteurs des finances n'existent plus ou leurs postes ont été transformés.

Les sarrafs sont rémunérés de leur travail par à peu près la même rétribution.

D'après ces comparaisons, nécessairement incomplètes, on voit que lorsque les prix courants des denrées étaient très bas et la vie moins chère, les appointements étaient en proportion plus élevés. On voit aussi le souci de Méhémet Aly de s'assurer, par un traitement libéral, les services de gens compétents et à la hauteur de leur mission, qu'il payait en rapport de leur responsabilité.

Déjà sous Abbas pacha on réduisit les appointements, Saïd pacha les réduisit encore de 10 o/o et Ismaïl pacha une fois encore de 10 o/o.

On sait que jusqu'en 1884, je crois, les appointements suivaient les grades au civil comme au militaire. Ainsi, un colonel qui sous Méhémet Aly recevait 1.200 livres, outre les rations pour huit hommes et quatre chevaux, ne recevait plus, vers la fin du règne d'Ismaïl pacha, que 600 livres environ avec des rations réduites.

Dans le cadre civil un fonctionnaire ayant le grade de Rutbei-Sanieh, Senf Sani, correspondant au grade militaire de colonel (Mir-Alaï), recevait environ 800 livres sous Méhémet Aly, outre ses rations. Vers la fin du règne d'Ismail pacha, ce même grade ne valait plus que 480 livres, sans aucune ration, et tous les grades à l'avenant, sauf pour les appointements au-dessous de 10 livres qui ne furent pas réduits.

Pourtant il est à remarquer que cette réduction dans les appointements se produisait juste au moment où la vie devenait plus chère et se compliquait par l'introduction des usages européens d'habillement, de logement, de mobilier, etc. ⁽¹⁾.

VII

Le progrès matériel et moral de l'Égypte, qui a suivi son cours normal depuis 1874, grâce à l'institution des Tribunaux de la Réforme, de la Caisse de la Dette publique et du Contrôle dual, qui ont tous concouru à mettre de l'ordre dans les finances en déconfiture, fut compromis, un instant, par la révolte de l'armée et par l'anarchie qui s'ensuivit. Mais à partir de 1882, grâce au rétablissement de la paix et du gouvernement de S. A. le Khédive et grâce

⁽¹⁾ Les gages des huissiers et des domestiques et autres des administrations, comportaient une retraite pour le titulaire. Pratiquement il n'y avait pas d'employés hors cadre.

Cet usage fut supprimé vers 1885.

Aujourd'hui tous les employés hors cadre n'ont aucun droit à la retraite quels que soient leur âge et les années de leurs services.

Il est curieux de constater que cette mesure a été prise ici juste au moment où partout en Europe on se préoccupe d'assurer la vieillesse des ouvriers contre la misère résultant de l'incapacité au travail à un âge avancé, comme c'était le cas, avant 1885, pour les ouvriers ou les gens de service des administrations de l'État.

surtout à la haute compétence financière et administrative de Lord Cromer, le crédit ne tarda pas à être restauré et le progrès se manifesta de nouveau dans toutes les branches de l'activité humaine.

D'abord lentement, puis plus rapidement, les finances gérées avec prévoyance et économie, les travaux publics exécutés avec méthode et suite dans les idées, le progrès prit un essor tel que vers 1900, il dépassa toutes les prévisions. Pourtant, c'est depuis ce moment-là que les premières plaintes commencèrent à se faire entendre. Je crois que déjà depuis cette époque il n'y avait plus aucun employé qui fût engagé à des appointements inférieurs à 4 livres par mois.

J'avais moi-même, au Ministère de l'Instruction publique, élevé, depuis 1888, tous les appointements qui étaient au-dessous de ce chiffre. Les autres ministères ont suivi. A cette époque les appointements de 4 livres par mois paraissaient très considérables pour ceux qui ne recevaient que 1 livre et demie, 2 ou 3 livres. Mais la continuation dans la hausse des prix et surtout la hausse anormale des loyers, a été la cause que bientôt les fonctionnaires, en général, se sont trouvés, si je puis m'exprimer ainsi, en arrière.

Enfin, en février dernier, toutes ces plaintes ont eu une répercussion dans le public.

L'Assemblée générale devait se réunir bientôt, vers février 1907, et les journaux du pays publiaient des articles donnant à leurs lecteurs les points sur lesquels devaient se porter les résolutions de l'assemblée. Entre autres, un des journaux publia que l'une des demandes de la Chambre devait porter sur « la création de chambres de commerce qui fixeraient les prix des denrées nécessaires à la vie ».

Les journaux en langues européennes s'emparèrent de cette

proposition tant soit peu ridicule et écrivirent des articles plus ou moins humoristiques sur la confusion qu'on faisait des attributions des chambres de commerce avec la fixation des prix des denrées offertes sur les marchés. Cette proposition a paru si étrange qu'elle a été reproduite dans un article écrit par un ancien fonctionnaire de l'État, en retraite, Sir W. Mieville, publié dans le *Nineteenth Century and after* (n° 364 June 1907) sous le titre *Britain's task in Egypt*, et dans lequel il laisse supposer qu'elle a émané de l'Assemblée générale elle-même⁽¹⁾.

Ce qui étonne les Européens peut ne pas paraître si ridicule aux Orientaux. En effet, la confusion provenait de ce qu'en Égypte on se rappelait qu'il n'y a pas longtemps il existait une fonction confiée à un Muhtessib. Le Muhtessib était un fonctionnaire qui occupait une charge administrative dans les villes d'Orient. C'était l'officier des marchés qui inspectait les poids et mesures, qui tenait la main à ce que les détaillants ou les marchands en gros ne trompassent pas le public ni dans la qualité des denrées ni dans les poids et mesures, et qui édictait les prix auxquels on devait les vendre; en un mot, il avait à sa charge la police et l'administration des marchés et punissait séance tenante tous ceux qui contrevenaient à ses ordres.

Je crois que cela vous intéresserait si j'illustrais les fonctions du muhtessib par un exemple que je prends dans les *Chroniques* de

⁽¹⁾ Je me souviens des gorges chaudes qu'on fit dans l'entourage du Khédivé Ismaïl, vers 1870, je crois, au moment où l'on s'occupait de la réforme judiciaire en Égypte. Une commission avait été nommée par le Khédivé pour rédiger les codes que les Tribunaux nouveaux devaient appliquer. Un des articles, disait-on, du code de procédure, enjoignait aux juges de ne pas dormir à l'audience. Si cette anecdote n'est pas vraie, si elle n'a été inventée que pour amuser le Khédivé, celle que nous rapportons ne lui cède en rien en naïveté et elle est authentique.

Gabarti sous la date du 12 Chawal 1216 (1801), c'est-à-dire il y a cent ans environ.

« Le lundi 12 Chawal 1216 (après le départ du grand vizir Yussuf pacha), le pacha (Mohammed Khosrew pacha, gouverneur d'Égypte, qui était arrivé au Caire en Ramazan) fit venir le gouverneur, Mohammed Agha, et le muhtessib Sélim Agha. Il donna ordre de leur trancher la tête. On exécuta le gouverneur sur la digue au-dessous de la maison du pacha (à l'Ezbékieh où est aujourd'hui l'Hôtel Shepheard) et le muhtessib près de Bab-el-Hawa. On apposa immédiatement les scellés sur leurs maisons. La nouvelle de ces exécutions ayant été répandue dans la ville, la population en fut émue et trouva la chose extraordinaire. La peur s'empara aussi de tous les membres des corporations, comme celle des bouchers, des boulangers et autres. Les bouchers suspendirent alors de la viande en grande quantité dans leurs boutiques et la vendirent à 9 paras (0 fr. 27) le rotoli, après l'avoir vendue à 11 paras (0 fr. 33). On leur avait souvent réitéré des ordres dans ce sens, mais jusqu'ici ils n'en avaient tenu aucun compte.

« Dans la matinée du mardi, Aly Agha el Charkaoui fut nommé gouverneur à la place de Mohammed Agha qui avait été mis à mort, et Zulfikar Ketkhada remplaça dans ses fonctions le muhtessib Sélim Agha l'Arnaoute qui avait aussi été mis à mort. Ces deux personnages se réunirent chez le Cadi et y convoquèrent les différents membres des corporations.

« Le prix de la viande de mouton fut fixé à 8 paras le rotoli (0 fr. 24), celui de la viande de chèvre à 7 paras (0 fr. 21), et de buffle à 6 (0 fr. 18). On ne pouvait comprendre dans la vente de la viande ainsi tarifée le foie, le cœur, et tous les viscères intestinaux.

« Le beurre fondu fut fixé à 180 paras (5 fr. 40) les 10 rotolis

au lieu de 340 (10 fr. 20) et le beurre ordinaire à 160 les 10 rotolis (4 fr. 20) au lieu de 240 (7 fr. 20).

« Tous les légumes devaient se vendre au poids, même les radis et les citrons.

« Le fromage fut ramené à 3 paras (0 fr. 09) au lieu de 10 (0 fr. 30). Le pain à 1 para (0 fr. 03). Il en fut de même de toutes les épices et même des étoffes.

« L'outre d'eau fut tarifée à 10 paras (0 fr. 30) au lieu de 20 (0 fr. 60), etc.

« On décida aussi que le rotoli dont on devait se servir dans les pesages serait le rotoli valant 12 onces et non le rotoli avec lequel on pesait les liquides, les fromages et les légumes, qui valait 14 onces.

« De toutes ces décisions on n'observa que celle qui réduisait le poids du rotoli⁽¹⁾.

« Lorsque ce tarif fut donné, le public s'empressa d'aller acheter de la viande et des substances alimentaires jusqu'à ce que le pain fut épuisé chez les boulangers. Le Muhtessib fit alors une tournée dans la ville; il saisit quelques boulangers, leur troua le nez et y suspendit du pain. Il en fit autant aux bouchers auxquels il troua le nez pour y suspendre de la viande.

⁽¹⁾ Gabarti qui paraît avoir été très frappé de cette diminution de poids en même temps que de la diminution des prix, répète un peu plus loin la même chose avec une charmante naïveté et sans commentaires (vol. VII, p. 155):

« Le pacha avait ordonné, écrit-il, de mettre à mort le gouverneur et le muhtessib. Il fit dresser un tableau du prix de tous les objets qui se vendent sur le marché et il réduisit le rotoli à 12 oukies pour tous les pesages, abolissant ainsi le rotoli appelé El-Zayati qui était de 14 oukies et avec lequel on pesait le beurre, le fromage, le miel, la viande, etc.

« Mais, de toutes ces mesures, la diminution du rotoli fut seule exécutée, le prix de toutes les denrées s'éleva et se tint à des taux exorbitants. »

« Le pacha et les hauts fonctionnaires redoublèrent de surveillance. Ils se déguisaient pour parcourir les rues et les marchés, afin de tout surveiller et de s'enquérir de tout⁽¹⁾.

« Il en résulta que la population les redouta, les soldats cessèrent leurs mauvais traitements et se montrèrent respectueux vis-à-vis de tout le monde.

« Les femmes alors sortaient et allaient, selon leur habitude, dans les marchés vaquer à leurs affaires, sans qu'aucun soldat put les approcher ni les insulter comme ils le faisaient auparavant⁽²⁾. »

Voici un autre passage que vous me permettrez de rapporter, parce qu'il est aussi typique que celui que je viens de vous lire.

« Le jeudi 29 Chawal 1216 (1801) le pacha ordonna de dresser plusieurs potences aux portes de la ville pour y pendre les négociants, les marchands et les boulangers qui contreviendraient aux règlements de police concernant la vente de leurs marchandises⁽³⁾.

« Les patrouilles et les gardes redoublèrent alors de zèle, de surveillance et de menaces. On fit trouer le nez à quelques négociants et on les suspendit devant leurs boutiques. Il en résulta une baisse de prix, une augmentation de marchandises et d'aliments. Les

⁽¹⁾ Il y a lieu de remarquer ici que les déguisements auxquels avaient recours les hauts fonctionnaires sont aussi historiques. On les trouve dans toutes les histoires orientales et dans les fictions comme *Les Mille et une Nuits*, etc.

⁽²⁾ A cette époque toute l'armée turque avait évacué l'Égypte à la suite du grand vizir Yussuf pacha. Il ne restait au Caire que les Épirotes sous le commandement de Taher pacha, soit 12 à 18.000 hommes dont une partie était commandée par Méhémet Aly.

⁽³⁾ Il est à remarquer ici que ce n'est que dix-sept jours après l'ordonnance que ces irrégularités se commettent et que Khosrew pacha est obligé de sévir pour se faire obéir et pour stimuler le zèle de ses fonctionnaires.

routes devinrent sûres, les brigands et les Bédouins cessèrent leurs méfaits. Les paysans purent alors venir des villages avec les productions de leurs champs.

« Le beurre, le fromage, les moutons et le pain devinrent très abondants.

« Le beurre se vendit 20 paras (0 fr. 60) de moins que le prix fixé au tarif⁽¹⁾.

« Enfin tout le monde craignit ce pacha (Khosrew pacha) et le respecta. On ne parlait que de lui dans les villes et les villages. Les Égyptiens mêlaient son nom à leurs chants; même les petits enfants ne manquaient pas de citer son nom en chantant dans les rues et les marchés. En un mot, au début du gouvernement de ce pacha, celui qui avait soif croyait trouver auprès de lui de quoi se désaltérer. »

Voilà ce qu'était la fonction du muhtessib. Je suppose qu'aucun de mes concitoyens ne voudrait voir ce fonctionnaire reprendre la police de nos marchés.

Quant aux chambres de commerce, ceux qui savaient ce qu'elles sont l'ont appris à ceux qui s'étaient fait toute une autre idée de leur fonctionnement, et la proposition n'a pas été faite par l'Assemblée générale.

Ne vaudrait-il pas mieux pour mes concitoyens musulmans de se rappeler un des Hadith du Prophète qui s'applique à l'état actuel de la cherté des vivres et qui se trouve dans le *Musnad* (Caire, 1890, en six volumes, vol. III, p. 85) où il est dit que :

« Pendant un temps où la famine sévissait à Médine et que les prix

⁽¹⁾ Il faut dire en l'honneur de Khosrew pacha, qu'il ne se contentait pas d'édicter des tarifs seulement, mais il avait aussi le souci de donner la sécurité aux routes en prenant le dessus sur l'anarchie qui régnait à ce moment-là dans les environs du Caire.

des denrées s'étaient élevés d'une façon exorbitante, on demanda au Prophète d'intervenir en imposant un tarif. Il leur répondit par ces mots d'une sagesse éternelle :

« Dieu seul peut régler les prix des choses⁽¹⁾. »

Que nous dit la science économique de nos jours ?

Tous les prix sont réglés par la loi de l'offre et de la demande⁽²⁾.

Lorsque Méhémet Aly put, par son énergie et son habileté, retirer l'Égypte du chaos dans lequel elle était plongée et établir un gouvernement régulier à la place de l'anarchie qui y régnait, il adopta un système plus en harmonie avec le bon sens et l'intérêt du public en général.

En effet, il paraît qu'il promulguait, de temps en temps, des mercuriales donnant le prix des monnaies en cours avec un tableau des prix des céréales et autres pour servir aux besoins du gouvernement, finances, douanes, octroi, impôts, taxes, etc. Le commerce en général se guidait sur ces tarifs.

Le tableau que je joins ici (n° I) est une mercuriale de l'année 1235 (1819) et qui devait rester en vigueur jusqu'en 1240 (1824). Ces mercuriales émanaient des registres de la Trésorerie du Divan Khédivial. Dès cette époque le grand vice-roi se sentait assez maître de la situation pour prendre des décisions de longue haleine, comme vous voyez.

⁽¹⁾ Voir appendice A.

⁽²⁾ Il est certain que les accaparements, les trusts, les taxes douanières protectionnistes, les primes sur l'exportation, etc., peuvent fausser les principes que nous avons énoncés.

D'un autre côté, la police des marchés, au point de vue sanitaire, ou celui de la légalité des poids et mesures, etc., pourrait être mieux faite si l'État pouvait régler une fois pour toutes les Capitulations avec les puissances étrangères pour qu'elles ne paralysent et ne gênent pas son action ainsi que ses devoirs gouvernementaux.

[N° I]

TABLEAUX

DU PRIX DES COMESTIBLES (CÉRÉALES ET AUTRES) ET DU COÛT DE LA MONNAIE DEPUIS L'AN 1235 DE L'HÉGIRE (1819 A. D.) JUSQU'À 1240 DE L'HÉGIRE (1824 A. D.) TIRÉS DES REGISTRES DU DIWAN KHÉDÉOUI ET DE LA TRÉSORERIE ÉGYPTIENNE.

	UNITÉS.	TALARIS.	PIASTRES.	PARAS.
Comestibles (*).				
Riz ordinaire.....	ocque.	"	1	"
Beurre du pays.....	rotoli.	"	1	5
Miel.....	—	"	"	30
Huile de sésame.....	ocque.	"	1	1
Huile d'olive.....	—	"	1	10
Blé (pour le public).....	ardeb.	"	29	"
Viande de mouton.....	rotoli.	"	"	22
Viande de bœuf ou de buffle.....	—	"	"	13
Pain.....	100 dirhams.	"	"	2 1/2
Sucre pur.....	ocque.	"	2	20
Café.....	—	"	2	20
Cire.....	—	"	3	"
Savon.....	rotoli.	"	1	"
Vinaigre.....	ocque.	"	"	24
Alcool (esprit de vin).....	—	"	"	16
Bougies.....	—	"	1	30
Charbon (grec et du pays).....	kantar.	"	10	"
Bois grec.....	la charge.	"	5	"
Tabac (toutes qualités).....	ocque.	"	2	20

(*) Le prix des fruits était désigné par le Muhtessib d'accord avec l'Omdeh des marchands de fruits et cela parce qu'il était impossible de leur fixer un prix.

Monnaies (*).

	MÉTAL.	PIASTRES.	PARAS.
Boundouki	or.	19	»
Boundoukli	—	15	»
Magar (autrichien)	—	18	»
Quart de boundouki	—	3	30
Dublin (doublon)	—	144	»
Kheiria (militaire)	—	5	»
Or égyptien	—	9	»
Kheiria égyptienne	—	6	»
Talaris français	argent.	6	20
Youzlik	—	4	5
Ikilik	—	3	15
Piastre de Constantinople	—	2	»
Guihédia blanche (béida)	—	2	»

(*) Le coût de la monnaie ci-dessus a été arrêté par des firmans de la Sublime Porte en 1226 et 1237 de l'hégire.

Un autre tableau semblable nous donne les mêmes renseignements pour les années 1241 (1825) à 1252 (1835). (Voir p. 101 et 102.)

Un décret du vice-roi Méhémet Aly, datant du 27 Zilhédgé 1251 (1834), vint plus tard réorganiser le cours des monnaies égyptiennes et depuis ce moment-là les rapports entre les monnaies étrangères et celles du pays furent réglées une fois pour toutes telles qu'elles se maintiennent jusqu'à ce jour.

Quant à l'octroi, comme il continuait à fonctionner, des mercu- riales furent publiées de temps à autre à l'effet de régler le prix des denrées sur lequel on prélevait la taxe de 12 0/0.

[N° II]

TABLEAUX

DU PRIX DES COMESTIBLES (CÉRÉALES ET AUTRES) ET DU COÛT DE LA MONNAIE
DEPUIS L'AN 1241 DE L'HÉGIRE (1825 A. D.) JUSQU'À 1252 DE
L'HÉGIRE (1836 A. D.).

Comestibles.				
	UNITÉS.	TALARIS.	PIASTRES.	PARAS.
Viande de mouton.....	rotoli.	"	"	25
Viande de chèvre.....	—	"	"	23
Viande de bœuf et de buffle.....	—	"	"	16
Haricots.....	ardeb.	"	44	"
Miel.....	kantar.	"	80	"
Miel (qualité moyenne).....	—	"	70	"
Beurre du pays.....	—	"	140	"
Huile d'olive.....	—	"	125	"
Huile de laitue.....	—	"	40	"
Huile de graines de lin.....	—	"	25	"
Huile de sésame.....	—	"	50	"
Huile de carthame.....	—	"	20	"
Blé.....	ardeb.	10	"	"
Orge.....	—	9	"	"
Fèves.....	—	9	"	"
Maïs et दौरa.....	—	10	"	"
Riz.....	—	"	130	"
Lentilles.....	—	"	40	"
Helbé.....	—	"	19	"
Sésame.....	—	"	130	"
Sucre pur et qualité moyenne.....	—	de 25 à 28	"	"
Café.....	—	22	"	"
Pois.....	—	"	70	"
Graines de lin.....	—	"	82	"
Safran.....	—	"	129	"
Graines de bersim.....	—	13	"	"
Cire.....	—	"	350	"
Lupins.....	—	"	30	"
Kinder.....	—	"	30	"
Coton.....	—	175	"	"
Filasse de lin.....	—	45	"	"

Monnaies (*).

	MÉTAL.	PIASTRES.	PARAS.
Boundouki	or.	17	»
Mahmoudia	—	40	»
Magar (autrichien)	—	26	20
Yalduz	—	27	»
Dublin (doublon)	—	192	»
Kheiria (militaire)	—	8	»
Or égyptien	—	12	»
Or de Constantinople	—	13	»
Kheiria égyptienne	—	6	»
Talaris français	argent.	15	»
Youzlik	—	7	»
Ikilik	—	4	20
Piastre de Constantinople	—	2	20
Guihédia blanche (béida)	—	3	20

(*) Le coût de la monnaie ci-dessus a été arrêté par décret du mois de Ragab 1241, avec défense de l'augmenter ou de le diminuer.

Naturellement la publication de ces mercuriales cessa avec la suppression de l'octroi, vers 1856, et fut reprise lorsque Ismail pacha le rétablit vers 1867.

A cette époque la taxe fut réduite à 9 o/o sur les denrées qui n'avaient pas été soumises aux droits de douane en entrant en Égypte.

Cette taxe pesa, en fait, très lourdement sur la production du pays lui-même.

Le Gouvernement a beau faire, les prix suivent les fluctuations de l'offre et de la demande; il ne peut jamais les régler, ceci est une vérité constante.

Ainsi, pendant la guerre de Sécession dans l'Amérique du Nord, les prix du coton atteignirent près de 10 livres le kantar. Naturellement tout renchérit à l'avenant; c'était entre 1862 et 1865, si je me le rappelle bien. Je me souviens que tout le monde se plaignait de la cherté de la vie matérielle. Quant au prix des choses de luxe, il me suffira de dire qu'une promenade en voiture au Caire ou à Alexandrie, à Choubrah ou au canal Mahmoudieh, coûtait au bas mot 20 francs, sans compter le pourboire au cocher et au saïs, car chaque voiture avait alors son saïs qui courait devant les chevaux et la nuit portait un flambeau « Mash'ala » pour éclairer la route, les rues n'étant pas éclairées ou l'étant fort mal encore.

Un peu plus tard, pendant la grande épizootie, vers 1867 je crois, la viande de boucherie monta à des prix prohibitifs pour les petites bourses. Le Gouvernement s'en émut et appliqua un tarif (Narg) : c'est d'ailleurs la seule fois que j'ai vu appliquer ce système.

Le résultat fut désastreux. Pendant plusieurs jours au Caire, où nous étions alors, on ne trouva plus de viande de quelque sorte que ce fût, à tel point que beaucoup de personnes envoyèrent chercher des moutons et de la volaille de toutes sortes dans leurs terres. L'anomalie consistait en ceci, qu'à la rentrée de ces bêtes en ville, les préposés à l'octroi prélevaient les droits d'après la mercuriale et non pas selon le tarif imposé aux bouchers et aux marchands. Je me souviens encore qu'on s'envoyait de la viande de mouton, des poulets, des dindons, etc., en cadeau; en un mot, ce qu'on avait en surplus et que les amis ou les pauvres n'avaient pas.

Je n'ai pas besoin de dire que vers 1867 le Khédive Ismaïl n'a pas même un instant songé à agir comme Mohammed Khosrew pacha en 1801. Mais, dans le public indigène en général, on regretta que le Khédive ne pensât pas à rétablir le Muhtessib pour le plus grand bien des consommateurs.

On prit, cependant, le meilleur parti : on laissa chacun libre ; la viande reparut sur le marché, emmenée par le commerce d'importation, les prix baissèrent au taux normal et tout rentra dans l'ordre naturel des choses.

VIII

Pendant que la question de la cherté des vivres me préoccupait, j'ai trouvé dans le grand ouvrage de l'Expédition française en Égypte, un mémoire de P. S. Girard, intitulé *Mémoire sur l'agriculture, l'industrie et le commerce de l'Égypte (état moderne)*.

Dans ce mémoire, P. S. Girard donne le prix des denrées et des marchandises importées ou produites en Égypte. J'en ai fait une liste pour comparer ces prix avec ceux des mêmes articles de l'époque présente.

Je ne comptais donner que les prix de ces deux époques, quand heureusement j'ai trouvé, dans un ouvrage de J. G. Wilkinson (Londres, 1835), *Topography of Thebes and general view of Egypt, etc.*, une liste des prix des marchandises usuelles vendues au Caire en 1827 (page 283).

M. D. Colucci a eu l'extrême bonté de réduire, pour plus de facilité dans les références, les prix que Girard et Wilkinson ont donnés en monnaies de leur époque, c'est-à-dire 1800 et 1827, en livres égyptiennes et millièmes, au cours de nos jours, sur la base de l'or que ces deux auteurs ont eu soin d'indiquer.

J'ai pu ajouter à ces deux dates celle de 1882, dont les prix ont été relevés des mercuriales de l'octroi qui m'ont été fournies par mon ami Emin pacha Samy, ainsi que de quelques feuilles des prix de la douane. J'ai pu avec tous ces éléments reconstituer les prix courants pour l'année 1882.

Les prix pratiqués pour l'année 1907 m'ont été fournis par les

fournisseurs des vivres des écoles et de l'armée, par les marchands du Hamzaoui et de Rod-el-Farag, etc.

Tous ces prix ont une certaine unité (voir tableau n° III).

En effet, la liste de Girard pour 1800, celle de Wilkinson pour 1827, celle de l'octroi pour 1882 et celle de 1907, sont toutes, pour ces différentes époques, établies pour le Caire.

La première donne les prix pratiqués pendant l'Expédition française et nous savons par Garbati, Nicola el Turc, Marcel, etc., que dès l'entrée des Français au Caire, les prix de toutes les denrées augmentèrent.

Voici un passage de Gabarti qui en donne une idée :

Mardi 10 Saffar 1213 (1798).

« Lorsque le chef de l'armée française s'établit dans l'Ezbékieh (Napoléon Bonaparte dont le quartier général fut établi dans la maison du Mamelouk el Elfi qui se trouvait sur l'emplacement de l'Hôtel Shepheard actuel et des maisons qui vont jusqu'au coin de la rue de Boulac), une petite partie seulement de ses soldats entra avec lui dans la ville; les autres restèrent de l'autre côté du fleuve.

« Les soldats français se promenaient dans les rues du Caire sans armes et n'y inquiétaient personne.

« Ils plaisantaient avec le peuple et achetaient à des prix très élevés tout ce dont ils avaient besoin. Ainsi ils payaient une poule un thalari (5 francs), un œuf 14 paras (0 fr. 42), c'est-à-dire ce que coûtaient ces choses dans leur pays. Cela encouragea le peuple à entrer en relation avec eux, on leur vendait toutes sortes de provisions, des petits pains de sucre, du savon, du tabac, du café, etc., mais toujours à des prix excessifs. »

Il est constant qu'une fois que les prix ont atteint un maximum qui convient à l'acheteur, ils ne baissent plus; par conséquent nous pouvons supposer que les prix donnés par Girard sont déjà en avance sur les prix payés avant l'Expédition française.

Les prix donnés par Wilkinson, vingt-sept ans après, sont ceux établis lorsque déjà la paix, la sécurité et l'ordre régnaient en Égypte, sous le gouvernement bienfaisant et réparateur du grand Méhémet Aly.

La date de 1882 représente le commencement de l'ère nouvelle dans laquelle est entrée l'Égypte, immédiatement après la révolte militaire et les troubles qui s'ensuivirent.

Cette date a en outre l'avantage de se trouver à peu près à la même distance de 1907, que 1827 l'est de 1800.

Je crois donc, en définitive, que le tableau que je donne peut encore, en l'absence de données plus complètes et malgré toutes ses lacunes et ses défauts, offrir un certain intérêt pour des études du même genre dans l'avenir.

Ce qui, dans ce tableau, frappe tout d'abord, c'est que toutes les marchandises d'importation ont diminué de prix ou tout au plus n'ont augmenté que dans une très faible proportion entre le commencement du XIX^e siècle et nos jours. Cela tient sans doute aux progrès réalisés dans la fabrication en Europe, où l'on produit à meilleur marché, et en grande partie aussi à la transformation des moyens de communication rendus plus faciles par la baisse des nolis, des assurances, des droits de douane et des frais de tout genre⁽¹⁾.

⁽¹⁾ Jusqu'en 1865, je crois, les droits de douane étaient de 12 o/o *ad valorem* sur le prix courant des marchandises en Égypte. Après cette date ces droits furent réduits à 8 o/o sur le prix net du pays d'origine. Quant aux droits d'exportation, ils étaient aussi de 12 o/o jusqu'en 1865. A partir de cette date, ils diminuèrent de 1 o/o tous les ans jusqu'à ce qu'ils arrivèrent à 1 o/o auquel ils se sont maintenus jusqu'à nos jours.

Aussi voyons-nous les denrées coloniales, l'éclairage, le chauffage, les fruits, les habillements, les produits des industries textiles, etc., en diminution. Les produits qui ont subi la plus grande élévation sont tous les produits du sol, les viandes, les volailles, les matériaux de construction, etc. ⁽¹⁾.

⁽¹⁾ L'exportation en grand des oignons, des œufs, etc., n'a pas peu contribué à faire augmenter le prix de ces sortes de productions, qui n'ont commencé à être exportées que depuis dix ou vingt ans, et cela grâce au perfectionnement des moyens de transport, tant au point de vue de la vitesse que de la baisse des nolis, etc.

Les chiffres suivants démontrent l'augmentation considérable qui s'est produite dans l'exportation des produits ci-après depuis la première année à laquelle cette exportation a commencé jusqu'en 1906.

OIGNONS.

1885	7.110 tonnes.
1906	80.597

TOMATES.

1889	1.690.416 kilog.
1906	1.884.975

OEUFs.

1896	14.475.000 unités.
1906	62.483.000

Les prix du blé, de l'orge, des fèves, etc., ont augmenté : 1° à cause de l'augmentation des consommateurs, hommes et animaux; 2° parce que la superficie cultivée en coton ayant augmenté dans de grandes proportions, celle réservée aux grains a dû nécessairement diminuer. En effet, la production pour les deux périodes ci-après a été, pour les articles suivants :

BLÉ.

1884	618.288 ardebs.
1906	23.352

MAÏS.

1884	407.363 ardebs.
1906	3.788

IX

Toutefois, l'article qui a le plus augmenté et dont la proportion a sauté de 1 en 1800 à 29 en 1907, est celui désigné sous la rubrique « Loyers des maisons au Caire ».

Pour se rendre bien compte de cette augmentation qui paraît tellement exagérée, il nous faudrait faire une monographie du Caire lui-même et de son développement pendant cette période de cent ans.

Il ne serait pas impossible de faire une telle monographie, mais

ORGE.	
1884.....	141.787 ardebs.
1906.....	140
LENTILLES.	
1884.....	95.483 ardebs.
1906.....	6.913
FÈVES.	
1884.....	911.991 ardebs.
1906.....	11.964

Voici, pour mémoire, la progression des exportations du coton depuis 1821, année où le grand vice-roi fit un premier envoi à Livourne du coton égyptien, comme essai d'exportation en grand :

1821.....	944 kantars.
1848.....	119.965
1854.....	447.905
1863.....	1.181.888
1879-1880.....	3.198.800
1882-1883.....	2.284.250
1906-1907.....	6.949.783

On peut calculer trois kantars, en moyenne, par feddan et l'on se rendra compte de la progression des terres cultivées en coton depuis 1821.

Ces chiffres m'ont été donnés par M. G. P. Foaden, le savant et actif secrétaire de la Société khédiviale d'agriculture. Je donne à l'appendice B la liste complète du coton exporté de 1821 à 1907 telle qu'il me l'a fournie. Voir aussi l'appendice C.

le cadre de cette étude ne le comportant pas, je me contenterai de signaler les principaux facteurs de l'augmentation dont nous nous occupons.

La population du Caire en 1800 avait été évaluée, par les Français, à environ 200.000 habitants. Le recensement de cette année 1907 donne un chiffre approximatif s'élevant à environ 580.000 habitants. En un siècle, la ville a donc vu sa population se tripler.

Après la retraite des Français, en 1801, la population européenne de la ville pouvait se compter par quelques centaines d'individus. Aujourd'hui la population étrangère peut s'évaluer, en y comptant les Grecs, à environ 40.000 habitants, je pense. J'attire votre attention sur ce dernier chiffre, car cette population riche, industrielle et active, a sans doute été le principal facteur du progrès réalisé par cette ville, surtout depuis une quarantaine d'années, date à laquelle cette population a commencé à augmenter dans une grande proportion, comme nous le verrons plus loin.

A l'époque de la fameuse révolte du Caire, pendant l'Occupation française, la répression de cette révolte fut très difficile et très meurtrière.

Les quartiers de Hassanyeh et de Boulac surtout, eurent le plus à souffrir et furent détruits presque de fond en comble à tel point que jusqu'à nos jours, après cent ans de paix, ils ne se sont pas entièrement relevés de leurs ruines.

Avant et même après cette grande révolte, les Français démolirent une quantité de monuments et de maisons pour élever des forts et établir des routes nécessaires à leur sécurité personnelle. On trouvera les détails de ces faits, qui étonnent par leur nombre et leur importance, dans les mémoires du temps.

Sous le règne de paix et de tranquillité de Méhémet Aly, la

Citadelle, qui était presque entièrement habitée par une grande population de janissaires et par leurs descendants, fut évacuée pour faire place aux palais et aux casernes qu'il y fit construire, en transformant et réparant la Citadelle entre 1820 et 1840.

D'un autre côté, mû par l'idée d'assainir la ville, des réglem-
tations relatives à la voirie, à l'élargissement des rues, aux maisons tombant en ruines, vieilles ou ébranlées, furent appliquées avec rigueur.

Tous ces faits eurent pour résultat de diminuer le nombre des logements, tandis que la paix qui régnait en Égypte attirait vers la ville une grande population.

Plus tard, sous le règne d'Ismaïl pacha, des idées plus grandioses et plus dispendieuses, pour l'embellissement de la ville, s'emparèrent de l'esprit du Khédive.

A l'imitation de ce qui se faisait à Paris, il entreprit la création des boulevards. C'est de cette époque que datent le boulevard Mohammed Aly, le boulevard Clot-Bey et le morcellement de l'Ezbékieh.

Déjà la ville devenait trop étroite pour la population qui ne faisait qu'augmenter sans cesse, surtout dans la seconde moitié du siècle dernier, où les Européens commencèrent à affluer en grand nombre, attirés par le Khédive lui-même et par les dépenses extraordinaires qu'il faisait soit pour la ville, soit pour sa satisfaction personnelle.

Il faut tenir compte, quand nous parlons des Européens qui s'établissent en Égypte, que, pour un Européen, deux ou trois Égyptiens l'accompagnent, sous forme de cuisinier, de serviteur, de saïs, etc., ceux-ci, avec leurs familles, pouvant être comptés à raison de dix personnes au moins pour chaque Européen de moyenne classe.

L'augmentation, à partir de 1860 environ, prit de telles proportions, que la moitié du Jardin de l'Ezbékieh, 8 feddans, fut lotie et vendue pour y construire des maisons.

En cela aussi le Khédive suivait l'exemple donné par la ville de Paris qui, un peu avant, avait loti et vendu une partie du Jardin du Luxembourg.

Le Khédive fut très critiqué et blâmé, à cette époque, pour avoir gâché ce beau jardin, situé au milieu de la ville. Il se justifia en dépensant tout l'argent rapporté par la vente de ces terrains, à raison d'une demi-livre le mètre, dans la création du Jardin de l'Ezbékieh, dont il confia la construction à M. Barillet, jardinier-architecte en chef de la ville de Paris et qui avait été mis à sa disposition.

Vers 1868 le quartier d'Ismailieh fut loti et donné à qui voulait en prendre un lot, à condition d'y construire un immeuble d'une valeur minimum de 2.000 livres.

Vers 1880 ce fut le tour du quartier de Tewfikieh où l'on commença à bâtir.

Concurremment avec ces quartiers qui, à cause du prix élevé auquel les terrains étaient vendus (50 P. E. à une livre le mètre), se trouvèrent réservés aux Européens, la plupart riches, les Indigènes, les Syriens, les Coptes ou les Juifs ainsi que les Égyptiens musulmans se portèrent de préférence vers le Faggala, le Daher et l'Abbassieh, où les terrains se vendaient entre P. E. 5 et P. E. 20 le mètre.

Jusqu'aux environs de 1860, chacun se construisait une maison pour y habiter avec sa famille. Mais bientôt, la population augmentant toujours plus vite que les habitations, on commença à construire des maisons à deux ou trois étages, par appartements superposés.

Les prix des terrains au centre de la ville continuant à monter toujours, à cause du déversement vers l'Ezbékieh des magasins qui, jusqu'aux environs de 1860 n'avaient pas dépassé l'entrée du Mouski, les prix des loyers n'ont fait aussi que hausser sans cesse jusqu'à nos jours où ils ont presque atteint le prix des loyers des centres commerciaux des grandes villes d'Europe. .

D'un autre côté, les exigences de luxe et d'hygiène des locataires n'ont pas peu contribué aussi à cette augmentation. En effet, il y a à peine quarante ou cinquante ans, un propriétaire louait sa maison telle quelle, les plafonds en solives non équarries et non peintes, les murs crépis et peut-être blanchis à la chaux, les portes et fenêtres à peine peintes et souvent en bois blanc. Quant aux soins des voies d'eaux il n'y en avait aucun; un tuyau en pierre ou même en bois et quelquefois en briques conduisait les eaux ménagères dans une fosse à fond perdu et voilà tout.

Il n'y avait ni eaux ni éclairage. En somme, le locataire avait, avant d'entrer dans son logement, à finir la maison ou l'appartement d'après ses goûts et ses habitudes.

Le luxe d'antan, qui est devenu pour nous un besoin, a, petit à petit, modifié cet état de choses.

On exige aujourd'hui des propriétaires, des maisons finies, peintes et tapissées; on exige des voies d'eaux et des égouts sanitaires bien soignés.

On exige tant de choses que le propriétaire qui dépense en capital, exige à son tour de se rémunérer en intérêts, sous forme de location. Aussi les loyers montent au Caire à des prix fantastiques pour les maisons que j'appellerai de luxe.

Il y a à peine cinquante ans, une belle maison, avec un rez-de-chaussée, un premier et un second étage, finie entièrement, ayant tout le luxe et le confortable possibles, pouvait coûter de 4 à 6 livres

par mètre carré. Dans les mêmes conditions, aujourd'hui, il faudrait dépenser deux fois ou trois fois cette somme.

Ces immenses maisons que nous voyons se construire au Caire et qui ont six à sept étages, coûtent environ 25 livres par mètre carré, si ce n'est même plus⁽¹⁾.

Depuis que le Caire a, vers 1860, brisé ses barrières et s'est agrandi : vers l'ouest du côté de Boulaq, et a même passé le Nil du côté de Guizeh et de Guézireh, vers le nord du côté de Choubrah et de l'Abbassieh, et vers le sud du côté de Saïda Zenab et du Vieux-Caire, la plupart des habitations des personnages riches et des personnes de moyenne fortune de l'intérieur de la ville, ont été abandonnées par leurs propriétaires qui, suivant la mode ou par souci de leur santé et de la santé de leurs familles, se sont transportés dans des quartiers plus sains.

Tous ces palais, à Darb-el-Saada, à Darb-el-Gamamis, à Darb-el-Ahmar, etc., se sont transformés en habitations de la classe la plus pauvre de la population. Leurs grandes cours et jardins ne sont plus que des *Échèches*, et les palais, des *Shakkah* ou appartements. Pourtant là aussi les prix ont augmenté.

Ainsi, il y a à peine trente ans qu'à Hosh-el-Sharkaoui ou au Maarouf, le mètre de terrain pour construire son *Esh'shé* se louait à peine à 5 paras le mètre; aujourd'hui à la première de ces localités on loue le mètre à une ou deux piastres, c'est-à-dire huit à seize fois le prix d'il y a trente ans. Quant au Maarouf, près de

⁽¹⁾ En 1883, la Commission des Indemnités, que je présidai, avait établi, pour les maisons brûlées à indemniser, la cote suivante :

Une maison à un étage sur rez-de-chaussée : Lst. 8 par mètre carré; à deux étages : Lst. 10; à trois étages : Lst. 12.

A cette époque tout le monde savait que la construction était plus coûteuse à Alexandrie qu'au Caire; en plus la Commission, par sa composition même, était portée à être plutôt large, dans ses appréciations, en faveur des sinistrés.

Kasr-el-Nil, le terrain se vend à présent à 20 livres le mètre, ce qui signifie que le petit peuple qui habitait ce quartier, devenu un des meilleurs de nos jours, en a été chassé par la hausse des prix.

Le hokr (emphytéose) lui-même, qui, depuis le commencement du XIX^e siècle, n'avait pas changé de prix, fut remanié par l'administration des Wakfs et fut porté, depuis environ une vingtaine d'années, de 200 à 500 fois son prix originaire, selon la situation où se trouvait chaque parcelle de terrain frappée de hokr.

Par cet exposé succinct de l'histoire de la transformation et de l'agrandissement du Caire, on saisit, je pense, aisément, que la population ayant presque triplé dans un siècle et que les habitations, pour les raisons que nous avons signalées en passant, n'ayant pas pu se tenir au niveau de cette augmentation, la conséquence en a été que les loyers ont augmenté dans la proportion déjà mentionnée de 1 à 29.

Je dois aussi dire que, dans ces dernières années, la spéculation s'étant abattue sur les terrains urbains, comme d'ailleurs sur tout en Égypte, et sans l'idée de construire, les prix de ces terrains ont atteint des taux que j'appellerai prohibitifs pour les bourses non seulement pauvres mais de moyenne fortune⁽¹⁾.

⁽¹⁾ Le Ministère des Travaux publics a fait le calcul suivant qu'il me paraît intéressant de faire connaître :

Surface bâtie du Caire	1.580 hectares.
Surface non bâtie	400
Surface totale de la ville	<u>1.980</u>

La ville est comprise entre le Nil à l'ouest, la montagne et le désert à l'est, au nord par la limite nord de Boulaq et les limites sud de Choubrah et de l'Abbassieh, enfin au sud par la limite nord du Vieux-Caire.

Les terrains mis en vente par la spéculation aux environs du Caire, c'est-à-dire :

Rive gauche : Gizeh, Ghézireh, Rodah, jusqu'aux Pyramides;

Rive droite : Vieux-Caire, Abbassieh, Choubrah, Kubbeh, Matarieh, Kafr-Gamous; s'élèvent à 2.500 hectares.

X

Si quelque chose peut, néanmoins, nous consoler dans ce mouvement vers la hausse, c'est de penser que notre pays marche en plein dans la voie du progrès, de la richesse et du bien-être, concurremment avec les pays les plus favorisés.

Car, enfin, ce mouvement vers la hausse, ce renchérissement des choses nécessaires au premier chef à la vie, n'est pas propre à l'Égypte. Un philosophe anglais a observé justement « que le luxe d'un siècle devient la nécessité du siècle qui le suit ».

Voici un feuillet du *Carnet d'un sauvage* que j'extrai du livre où Henri Maret (Paris, librairie Félix Juvin, 1907) a réuni ses feuillets si spirituellement philosophiques qu'il publiait dans *Le Journal*, journal quotidien de Paris.

J'ai pensé que cet article finirait bien cette étude sommaire. Il vous montrera que la surélévation des prix dont nous nous plaignons amèrement aujourd'hui n'est pas un fait particulier à l'Égypte, mais qu'il est général dans le monde entier, sauf, sans doute, dans quelque pays heureux resté, pour une cause quelconque, en dehors du mouvement du progrès agricole, commercial et industriel du monde.

« Tout diminue, dit-on à propos du timbre à deux sous⁽¹⁾. Tel n'est pas l'avis de ma cuisinière, qui trouve que tout augmente.

« Il est vrai que notre correspondance, nos transports, nos vêtements, nos journaux et surtout notre argent diminuent de valeur chaque jour. En revanche nous payons un pigeon trois fois ce qu'il coûtait il y a quarante ans; le prix du loyer a quadruplé et quand

⁽¹⁾ Cet article a été écrit au lendemain de la diminution de la taxe postale, pour l'intérieur de la France, de trois à deux sous.

on met une bûche au feu, c'est comme si l'on y mettait un billet de banque.

« Il n'est donc pas exact de dire que de plus en plus, la production augmentant, les choses sont à meilleur marché. Cela est vrai pour le superflu mais c'est le contraire qui est vrai pour le nécessaire. Nous pouvons nous procurer une dentelle à meilleur compte qu'autrefois, mais tout ce que nous consommons est beaucoup plus cher et l'on voit venir le moment où il n'y aura plus que les millionnaires qui pourront se permettre de coucher ailleurs que sous les ponts.

« L'humanité ne tardera pas à se trouver dans la situation du roi Midas, qui avait beaucoup d'or, mais qui n'avait point de carottes. On donnera pour rien un ticket pour Le Havre au malheureux qui n'aura pas mangé depuis trois jours et qui réclamera vainement une sardine au-dessus de ses moyens. Et déjà nous voyons s'ouvrir de nombreuses bibliothèques gratuites pour des gens dont l'appétit est loin d'être satisfait et à qui l'on offre la lecture des Pandectes en guise de saucisson.

« Comment, toutes choses diminuant de prix, la vie coûte tout de même beaucoup plus cher, c'est ce qu'expliquent admirablement les économistes, qui nous prouvent à force de statistiques que nous devons nous considérer comme très heureux de cet incontestable progrès.

« D'ici à un siècle, les hommes seront abondamment pourvus de tout ce dont ils pourraient se passer et leur vie sera délicieuse. Seulement, ils n'auront plus de quoi vivre. »

Caire, le 2 décembre 1907.

YACOUB ARTIN PACHA.